



Bulletin Officiel

N° 4836 Lundi 20 Avril 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
<u>AVIS DE SOCIETES</u>	
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
ALKIMIA	3
ASTREE	4-5
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -	6
TUNIS RE	7-8
SFBT	9-10
SOTIPAPIER	11
SOTUVER	12-13
ARTES	14
SIMPAR	15
SOTRAPIL	16
SPDIT - SICAF	17
SOPAT	18
CITY CARS	19
NEW BODY LINE	20-21
ARAB TUNISIAN BANK	22-24
DELICE HOLDING	25
BANQUE DE TUNISIE	26-28
SITS	29
BEST LEASE	30
CEREALIS	31
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO</u>	
SICAV AVNIR - AGO -	32
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV - AGO -	33
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV - AGO -	33
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV - AGO -	34
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV - AGO -	34
EURO-CYCLES - AGO -	35
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
HANNIBAL LEASE	35
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	36-38
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
GIF FILTER	39
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2015 »	40-46
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-01 »	47-49
<u>COURBE DES TAUX</u>	50
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	51-52
<u>ANNEXE I</u>	
- LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<u>ANNEXE II</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014	
- EURO-CYCLES	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014	
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	
- SICAV AVENIR	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**La Société Chimique ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas -1082 Tunis Mahragene -

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

	Indicateurs		Unités	Au 31 Mars		Au 31/12/2014
				2015	2014	
1	Production		t	18 470,000	31 425,000	123 985,000
2	Ventes		t	17 774,200	30 601,950	124 491,500
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P ₂ O ₅	t	0,650	0,654	0,646
		Total alcalis	t	0,572	0,577	0,575
		Eau Industrielle	m ³	2,309	2,493	2,510
		Electricité	kwh	278,435	213,640	202,667
		Gaz naturel	th	2 577,044	2 221,000	2 102,306
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	32 384 710,232	47 604 556,188	195 940 791,113
		Sur le marché local	DT	1 437 716,300	2 783 857,100	5 938 407,050
		Total	DT	33 822 426,532	50 388 413,288	201 879 198,163
6	Endettement	CMT	DT	3 750 000,000	4 464 285,713	4 107 142,855
		CCT	DT	881 200,599	14 139 837,884	2 829 855,129
7	Investissements		DT	577 320,663	733 473,037	2 882 644,030

Il est à signaler qu'au cours du premier trimestre 2015, la Société a enregistré une baisse notable de son activité. En effet:

- La production a enregistré un recul de 41,22% par rapport à la même période de 2014 du fait de l'arrêt des unités de production durant les mois de Janvier et Février 2015 par manque d'acide phosphorique en raison des grèves et sit-in observés au bassin minier.
- En conséquence de la baisse de la production, les ventes sont passées de 30 601,950 tonnes au 31.03.2014 à 17 774,200 tonnes au 31.03.2015 soit une baisse de 41,92%
- Le chiffre d'affaires a enregistré une importante baisse compte tenu de la baisse du volume des ventes .
- Les prix des matières premières, l'acide phosphorique et le carbonate de sodium, ont enregistré une augmentation importante.
- Les investissements réalisés de 577 320,663 dinars concernent notamment le renouvellement de l'outil de production et l'achat de matériel et logiciel informatique .
- Le dernier planning de réalisation de l'Unité de production de sulfate de sodium à Sebkhate Oum El Khialate par la filiale « Les Salines de Tataouine » prévoit le démarrage de l'usine en Juillet 2015 et un début de commercialisation en Septembre 2015.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE**

Siège Social : 45, Avenue Kheireddine Pacha- 1002 Tunis

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Indicateurs:

(en DT)

	1er trimestre de l'exercice comptable 2015	1er trimestre de l'exercice comptable 2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014(*)
<u>1/ Primes émises</u>	<u>41 778 047</u>	<u>40 822 328</u>	<u>118 858 974</u>
Non Vie :	38 693 924	37 108 622	95 064 978
Automobile	15 881 616	13 871 310	40 239 565
Incendie& Multirisques	6 269 142	5 600 700	12 302 439
Transport	2 537 755	4 092 503	9 348 039
Autres branches	14 005 411	13 544 109	33 174 935
Vie :	3 084 123	3 713 706	23 793 996
<u>2/ Primes cédées</u>	<u>11 531 279</u>	<u>11 859 196</u>	<u>40 516 947</u>
Non Vie :	11 427 465	11 764 566	40 214 654
Automobile	840 947	629 140	13 006 564
Incendie& Multirisques	5 347 261	4 837 574	9 729 758
Transport	2 451 551	3 818 926	8 380 228
Autres branches	2 787 706	2 478 926	9 098 104
Vie :	103 814	94 630	302 293
<u>3/ Commissions</u>	<u>3 419 735</u>	<u>3 470 726</u>	<u>9 853 546</u>
<u>4/ Charges de sinistres déclarés en cours</u>	<u>8 005 361</u>	<u>6 916 679</u>	<u>61 697 659</u>
Non Vie :	6 403 159	6 475 076	55 491 345
Automobile	3 847 813	3 783 499	28 715 945
Incendie& Multirisques	187 336	271 800	3 108 005
Transport	229 976	92 616	1 681 681
Autres branches	2 138 034	2 327 161	21 985 714
Vie (**):	1 602 202	441 603	6 206 314
<u>5/ Produits des placements dont revenus financiers</u>	<u>3 113 159</u>	<u>3 448 978</u>	<u>17 754 906</u>
	<u>2 997 881</u>	<u>3 341 280</u>	<u>16 843 470</u>

Commentaires : (*) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2014: Les indicateurs (Primes émises, charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).

(**) Y compris capitaux échus.

- Suite -

1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 31 MARS 2015:

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96 - 112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs:

- **La constatation des revenus:**
 - **Les Primes émises:** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.
 - **Les Primes cédées:** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.
- **La constatation des charges:**
 - **Charges de commissions:** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
 - **Charges de sinistres déclarés en cours** (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours): La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.
- **La constatation des produits des placements:** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

2/ Exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie du 1^{er} janvier au 31 Mars 2015:

2-1/ Production :

Une évolution de la production de la Compagnie de 2,34%, véhiculée essentiellement par les branches Automobile, Incendie & Multirisques et Maladie Groupe. La baisse du niveau d'activité en Transport-Risques Pétroliers, ainsi que le recul en assurance Vie ont freiné le niveau de croissance globale de la Compagnie.

2-2/ Sinistres:

La sinistralité globale de la Compagnie s'est établie, à fin Mars 2015, à un niveau normal, avec une amélioration de son ratio de sinistres à primes de 0,8 point (15,39% contre 16,19% au 31/03/2014).

2-3/ Placements :

Un recul du niveau des produits de placements au 31 Mars 2015 d'environ 335 mD. Celui-ci est imputable essentiellement à un décalage d'encaissement, comparé à la même période de l'exercice précédent, de dividendes pour certains titres de notre portefeuille.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN LEASE

Siège social : Ennour building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajene

L'ATL publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 1^{er} trimestre 2015

En Milliers de Dinars

	Premier trimestre			exercice 2014 (1)
	2 014	2 015	variation	
Total Approbations	74 235	76 685	3,3%	242 754
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>73 514</i>	<i>70 979</i>	<i>-3,4%</i>	<i>235 976</i>
Agriculture	6 107	7 588	24,3%	23 246
Batiments & travaux publics	12 640	9 113	-27,9%	36 881
Industrie	9 026	4 443	-50,8%	30 168
Service et commerce	45 045	41 799	-7,2%	125 659
Tourisme	696	8 036	1054,6%	20 022
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<i>721</i>	<i>5 706</i>	<i>691,4%</i>	<i>6 778</i>
Agriculture		324		314
Batiments & travaux publics		282		337
Industrie		140		60
Service et commerce	721	4 960		4 917
Tourisme		0		1 150
Total Mises en Force	61 805	61 736	-0,1%	220 649
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>59 932</i>	<i>58 357</i>	<i>-2,6%</i>	<i>214 182</i>
Agriculture	5 527	7 024	27,1%	21 940
Batiments & travaux publics	8 400	7 528	-10,4%	32 233
Industrie	7 261	6 726	-7,4%	26 121
Service et commerce	38 297	33 268	-13,1%	118 420
Tourisme	447	3 811	752,6%	15 468
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>1 873</i>	<i>3 379</i>	<i>80,4%</i>	<i>6 467</i>
Agriculture		0	0,0%	314
Batiments & travaux publics		0	0,0%	337
Industrie	1 151	140	100,0%	0
Service et commerce	722	2 239	210,1%	5 666
Tourisme		1 000		150
Total des engagements	391 115	415 503	6,2%	418 433
Engagements courants	354 864	371 988	4,8%	379 677
Engagements classés	36 251	43 515	20,0%	38 756
Trésorerie nette	28 227	10 779	-61,8%	14 225
Ressources d'emprunts (2)	302 000	322 430	6,8%	327 425
Capitaux propres (3)	64 798	66 321	2,4%	66 321
Revenus bruts de leasing	47 001	51 527	9,6%	211 205
Revenus nets de leasing (4)	8 695	9 682	11,4%	37 711
Produits nets de leasing	3 920	4 137	5,5%	17 808
Total des charges d'exploitation (5)	1 691	1 567	-7,3%	6 889

(1) Données non auditées.

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants.

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

(5) Le total des charges d'exploitation correspondent aux charges du personnel, aux dotations aux amortissements et aux résorptions et aux autres charges d'exploitation.

Faits saillants:

Clôture avec succès de l'EO "ATL 2014-3" pour un montant total de 40 MD
Evolution des produits nets de leasing de 5,5%

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La société TUNIS RE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

PRIMES

		EN DT		
	BRANCHE	TM1 2014	TM1 2015	Année 2014
Acceptation	Incendie	14 526 702	15 903 398	30 944 502
	Accidents et Risques Divers	3 563 919	3 783 846	10 639 711
	Risques Techniques	5 680 135	5 878 090	17 571 643
	Transport	3 390 794	3 542 383	13 652 779
	Aviation	-23 307	307 091	16 275 811
	Total non vie	27 138 243	29 414 807	89 084 446
	Vie	723 642	746 905	4 218 617
	Activité Retakaful	743 533	1 374 496	4 330 986
	TOTAL GENERAL	28 605 419	31 536 208	97 634 049
Rétrocession	Incendie	8 874 677	10 022 621	15 388 696
	Accidents et Risques Divers	787 451	606 037	1 613 677
	Risques Techniques	3 121 253	3 507 492	9 411 662
	Transport	1 232 707	1 079 405	4 058 053
	Aviation	26 521	20 928	15 156 233
	Total non vie	14 042 608	15 236 483	45 628 320
	Vie	20 037	3 046	29 262
	Activité Retakaful	325 223	418 137	1 029 113
	TOTAL GENERAL	14 387 869	15 657 667	46 686 696
	N E T	14 217 550	15 878 541	50 947 353

CHARGES D'ACQUISITION

		EN DT		
	BRANCHE	TM1 2014	TM1 2015	Année 2014
Acceptation	Incendie	3 703 274	4 136 062	9 396 169
	Accidents et Risques Divers	783 290	898 010	2 180 687
	Risques Techniques	1 309 733	1 515 601	4 417 587
	Transport	856 400	1 043 731	3 355 415
	Aviation	77 255	83 684	138 083
	Total non vie	6 729 954	7 677 087	19 487 941
	Vie	526 544	637 284	1 944 808
	Activité Retakaful	303 195	530 182	947 247
	TOTAL GENERAL	7 559 693	8 844 552	22 379 995
Rétrocession	Incendie	3 403 741	4 125 257	4 607 183
	Accidents et Risques Divers	180 757	139 838	319 024
	Risques Techniques	746 677	782 787	2 071 343
	Transport	86 964	153 090	414 993
	Aviation	25 585	42 024	90 627
	Total non vie	4 443 724	5 242 996	7 503 171
	Vie	49	209	687
	Activité Retakaful	92 627	171 584	187 335
	TOTAL GENERAL	4 536 400	5 414 789	7 691 193
	N E T	3 023 293	3 429 763	14 688 802

CHARGES SINISTRES

		EN DT		
	BRANCHE	TM1 2014	TM1 2015	Année 2014
Acceptation	Incendie	5 730 409	3 354 198	15 468 087
	Accidents et Risques Divers	1 860 393	747 205	7 464 560
	Risques Techniques	550 898	496 216	5 832 142
	Transport	41 185	699 549	8 744 843
	Aviation	258 850	328 677	10 216 179
	Total non vie	8 441 735	5 625 845	47 725 811
	Vie	56 801	135 968	1 828 701
	Activité Retakaful	158 802	577 898	2 032 258
	TOTAL GENERAL	8 657 338	6 339 712	51 586 770
Rétrocession	Incendie	4 477 861	1 644 434	6 668 957
	Accidents et Risques Divers	83 484	121 225	545 678
	Risques Techniques	388 398	58 786	2 146 073
	Transport	57 300	323 943	3 470 977
	Aviation	127 854	351 688	8 939 668
	Total non vie	5 134 897	2 500 076	21 771 354
	Vie	0	0	0
	Activité Retakaful	12 071	115 438	246 982
	TOTAL GENERAL	5 146 968	2 615 514	22 018 336
	N E T	3 510 370	3 724 198	29 568 434

PRODUITS FINANCIERS

		EN DT		
		TM1 2014	TM1 2015	Année 2014
	Produits Financiers Non Retakaful	2 760 301	2 413 495	10 649 907
	Produits Financiers Retakaful	17 892	24 963	86 191
	TOTAL GENERAL	2 778 193	2 438 458	10 736 098

- Suite -

Commentaires sur l'Activité de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » à fin Mars 2015

Remarque :

Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les indicateurs relatifs à l'exercice 2014 de Tunis Re restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers par l'assemblée générale ordinaire.

Les faits saillants ayants marqué l'activité au premier trimestre 2015 .

Au titre du premier trimestre 2015, l'évolution de l'activité de Tunis Re a été marquée par :

- ❖ Une hausse du chiffre d'affaires au 31/03/2015 de 10,2% par rapport à la même période de l'année écoulée. Cette progression touche toutes les branches de l'activité.
- ❖ L'activité Retakaful a généré au cours du premier trimestre 2015, un chiffre d'affaires de 1,374 MDT avec une remarquable augmentation de 85% par rapport à la même période de 2014.
- ❖ Une progression des primes nettes de rétrocession de 12% par rapport au 31/03/2014 pour atteindre 15,879 MDT soit un taux global de rétention de 50,4% contre 49,7 en mars 2014.
- ❖ Une baisse de la charge sinistre brute de 27% par rapport à la même période de 2014
- ❖ Les produits financiers ont atteint 2,438 MDT au premier trimestre 2015,
- ❖ Les produits financiers englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2014 et 2015). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

Siège social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1080 Tunis

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015

		1° T 2015	1° T 2014	EXERCICE 2014
CHIFFRES D'AFFAIRES : (En millimes)	BOISSONS GAZEUSES LOCALES	21 351 838 573	25 745 029 044	156 322 399 481
	BOISSONS GAZEUSES A L' EXPORT	6 755 173 762	3 301 493 834	31 707 848 523
	BIERE LOCALE	26 205 882 337	23 315 263 711	105 383 117 208
	BIERE A L' EXPORT	795 164 016	630 933 441	2 770 904 105
	AUTRES	6 350 419 271	6 905 997 738	36 494 707 465
		61 458 477 959	59 898 717 768	332 678 976 782
VENTES : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	344 874	380 334	2 472 831
	BIERE	415 152	402 614	1 699 514
PRODUCTIONS : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	271 109	318 327	2 018 834
	BIERE	434 217	402 018	1 687 476
INVESTISSEMENTS : (En millimes)	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 711 641	6 750 000	668 639 819
	TERRAINS			
	GENIE CIVIL	131 078 491	522 767 315	1 770 979 703
	MATERIELS	1 672 695 241	1 642 645 350	17 338 040 898
	EMBALLAGES	525 727 716	1 560 441 880	7 770 304 632
		2 405 213 089	3 732 604 545	27 547 965 052
ENDETTEMENTS : (En millimes)	CREDITS BANCAIRES A LONG TERME	1 633 534 503	3 257 175 001	1 633 534 503
	CREDITS BANCAIRES A COURT TERME	1 218 571 606	2 875 503 145	1 623 639 498
	SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	3 313 026 711	18 318 305 911	33 422 617 929

- Suite -

INDICATEURS FINANCIERS DU 1 T 2015

1) BASES RETENUES :

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs financiers du premier trimestre 2015 sont issues de notre comptabilité.

2) CHIFFRES D'AFFAIRES :

- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses a atteint un montant de : 21 351 839 dinars.
- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses à l'export a atteint : 6 755 174 dinars.
- Le chiffre d'affaires de la bière locale est passé de 23 315 264 dinars à 26 205 882 dinars soit une augmentation de 12,40%.
- Le chiffre d'affaires à l'export de la bière est passé de 630 933 dinars à 795 164 dinars soit une hausse de 26,03%

3) VENTES EN VOLUME :

- le volume des ventes des boissons gazeuses est de : 344 874 hectolitres
- les quantités de bière vendues sont de 415 152 hectolitres.

4) PRODUCTIONS :

- la production des boissons gazeuse a atteint un volume de : 271 109 hectolitres.
- la production de la bière a augmenté de 8,00%

5) LES INVESTISSEMENTS :

Les investissements de la période sont composés essentiellement de l'achat de matériel de bière et d'emballages à consigner (casiers et bouteilles)

6) ENDETTEMENTS :

- les crédits bancaires à moyen terme ont été contractés fin 2009 pour financer les investissements y compris le siège. Le solde au 31/03/2015 représente les échéances en principal à payer en 2016.
- Les crédits bancaires à court terme représentent les échéances en principal à payer au cours de l'année 2015.
- Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2014 et des montants de recouvrement auprès des clients et des dividendes reçus déduction faite des paiements des impôts, des souscriptions d'actions, des salaires et des fournisseurs.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
13, rue Ibn AbiDhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015 :

Indicateurs	1er trimestre			Année 2014
	2015	2014	var en %	
Production Kraft (en tonnes)	6 600	5 600	18%	24 382
Production Test Liner (en tonnes)	5 984	5 170	16%	20 593
I.Total Production en tonnes	12 585	10 770	17%	44 975
CA Kraft	11 933 091	11 245 596	6%	43 875 183
CA Test Liner	4 538 924	4 798 713	-5%	16 695 253
CA Energie	420 897	371 994	13%	1 819 830
Autres	98 082	114 894	-15%	406 775
II. Total Chiffre d'affaires (en DT)	16 990 994	16 531 198	3%	62 797 040
CA local	16 293 762	15 184 299	7%	59 082 245
CA export	697 232	1 346 899	-48%	3 714 794
III. Investissements (en DT)	538 247	596 838	-10%	3 254 682
Endettement à moyen et long terme	-	-		-
Emprunts à moins d'un an	-	-		-
Autres (découvert, escompte)	12 431 147	3 903 753	218%	12 672 533
IV. Endettement (en DT)	12 431 147	3 903 753	218%	12 672 533
V. Trésorerie (en DT)	685 068	781 663	-12%	1 260 321

Commentaires :

- La production de papier Kraft et papier Cannelure (Test liner) a enregistré une augmentation respective de 18% et 16% soit une augmentation globale de la production de 17% par rapport au 1^{er} trimestre 2014.
- Le chiffre d'affaires a enregistré une croissance de 3% comparé au 1^{er} trimestre 2014, résultant de l'application des nouveaux tarifs (augmentation des prix de vente du papier kraft à partir de juillet 2014).
- L'endettement de la société se situant à 12,431 KDT au 31/03/2015 est composé d'un encours escompte commercial (EENEE) de 12,117 KDT et 0,314 KDT de découverts, contre un endettement de 3,904 KDT au 1^{er} trimestre 2014 composé de 3,489 KDT d'escompte commercial (EENEE) et 0,415 KDT de découverts.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Indicateurs	Unité	1 ^{er} trimestre			Année 2014
		2014	2015	Var	
Revenus :		9 119	10 750	+18%	45 156
<i>Marché local</i>	1000 dt	4 141	4 927	+19%	18 525
<i>Marché export</i>		4 978	5 820	+17%	26 630
Production :	1000 dt	14 141	12 676	-10%	47 042
Structure de l'endettement		33 197	31 005	-7%	31 068
<i>DMLT</i>	1000 dt	10 187	12 348	+21%	13 152
<i>DCT</i>		23 010	18 657	-19%	17 916
Placement & liquidité	1000 dt	940	952	+1%	955
Investissement	1000 dt	275	219	-20%	3 545

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- ✓ Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période
- ✓ Production : selon la formule (**Revenus de la période – stock initial PF + stock final PF**)
- ✓ Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- ✓ Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- ✓ Ces indicateurs restent provisoires et non audités.

- Suite -

2) Commentaires des indicateurs :

Revenus

Malgré une conjoncture nationale et internationale défavorable et la concurrence de plus en plus accrue sur nos marchés traditionnels, le chiffre d'affaires enregistré au premier trimestre 2015 a atteint 10,750 millions de dinars contre 9,119 millions de dinars pour la même période 2014, soit **+17,9%**.

Le chiffre d'affaires local a connu **une hausse de 19%** passant de 4,141 millions de dinars à 4,927. Cette progression est due à une meilleure disponibilité des articles et au lancement de la nouvelle teinte mi blanc destinée aux conditionneurs d'huile et de vin et générant un chiffre d'affaires additionnel d'environ 500 milles dinars.

Pour le marché export, les ventes ont atteint 5,820 millions de dinars contre 4,978 millions en 2014, soit une hausse de **17%**, confirmant ainsi le niveau de compétitivité internationale atteint par la société.

Il est à noter que le taux des exportations représente **54%** des réalisations globales et confirme le positionnement de la Sotuver sur les marchés extérieurs et son statut d'entreprise majoritairement exportatrice.

Valeur de la production:

La valeur de la production a atteint 12,676 millions de dinars en baisse de 10% par rapport à la même période de 2014. Cette baisse est due au lancement, après plusieurs journées de manipulations et d'essais, de la production de la nouvelle teinte mi blanc, couleur qui a obtenu bonne satisfaction des clients.

Endettement:

L'endettement global se situe actuellement à 31,005 millions de dinars, et reste au même niveau qu'au 31/12/2014.

L'endettement à moyen et long terme a baissé de 7% (-0,804 millions de dinars) suite au remboursement des échéances arrivées à terme.

Investissements:

Les investissements du 1^{er} trimestre 2015 s'élèvent à 0,219 millions de dinars et portent principalement sur des équipements et outillages au niveau des machines de production.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La Société ARTES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2015	1 ^{er} Trimestre 2014	Au 31/12/2014
Total des revenus	13 919 352	51 885 966	159 008 533
Coût d'achat des marchandises vendues	11 079 810	42 278 491	131 310 668
Charges financières	7 616	30 952	93 511
Produits financiers	1 068 725	1 302 277	8 854 139
Trésorerie nette	76 061 497	105 343 801	71 446 692
Délai moyen règlement fournisseurs	145	145	125
Masse salariale	1 157 976	902 162	4 716 227
Effectif moyen	197	192	194
Nombre des points de vente (agents et ateliers)	26	26	26

Faits saillants :

- ♦ Le chiffre d'affaire s'élève à 13,919 Millions de dinars au 31/03/2015 contre 51,886 Millions de dinars au 31/03/2014 soit une diminution de 37,967 Millions de dinars.

Cette décroissance du chiffre d'affaire se justifie exclusivement par la régression du nombre des véhicules vendus au 31/03/2015 par rapport à 2014, suite au décalage des importations des véhicules neufs imposés par la libération tardive de la première tranche du quota au titre de l'année 2015 et qui a affecté notamment le chiffre d'affaires du premier trimestre 2015.

- ♦ Diminution de la trésorerie nette au 31/03/2015, par rapport à la même période de l'année 2014, s'explique principalement par la décroissance du chiffre d'affaire de la période.
- ♦ Diminution des produits financiers de 0,233 Million de dinars (-17,93 %) au 31/03/2015, par rapport à la même période de l'année 2014 s'explique par la diminution de la trésorerie.

* Les chiffres de l'année 2014 sont des chiffres définitifs.

** Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS**

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société SIMPAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

LIBELLES	(Exprimés en Dinars)		
	1T2015	1T2014	EXERCICE 2014
REVENUS	3 041 547	6 715 551	27 330 554
-VENTES	3 020 150	6 710 524	25 701 272
Ventes de logements	2 792 150	5 608 973	22 968 013
Ventes de magasins et bureaux	228 000	1 079 000	2 710 709
Ventes de terrains bâtis	0	22 551	22 551
-PRODUITS DE PARTICIPATIONS			1 519 793
-AUTRES	21 397	5 028	109 489
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	1 380 680	2 819 676	11 356 444
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 143 236	2 445 666	8 950 171
STOCKS EN COURS	11 016 776	9 672 587	9 980 381
STOCKS DE PRODUITS FINIS	11 865 107	19 993 356	13 871 461
STOCKS DÉTERMINÉS À BÂTIR	27 795 245	24 140 701	27 371 881
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 745 104	10 213 952	10 750 511
STRUCTURE DES PLACEMENTS	5 374 372	5 555 166	5 374 372
-ACTIONS			
-FONDS GÉRÉS	5 374 372	5 555 166	5 374 372
-AUTRES			
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CÉSSIONS DE LA PÉRIODE			558 125
-PRISES DE PARTICIPATIONS			558 125
-CÉSSIONS DE PARTICIPATIONS			
TOTAL DES CRÉANCES	531 982	1 561 724	805 685
AVANCES RECUES DES CLIENTS	1 476 953	4 319 258	2 202 914
DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE LA PÉRIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ÉTUDE	1 013 768	930 014	5 956 941
REVENUS PAR CATÉGORIE	-	-	1 432 998
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS NON COTÉES			138 100
-DIVIDENDES AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES			941 668
-PLUS VALEURS SUR CÉSSIONS DE TITRES NON COTÉS			
-PLUS VALEURS SUR CÉSSIONS DE TITRES COTÉS			
-AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS			353 230
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	21 170	235 796	254 777
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES NON COTÉS			40 541
-REPRISES SUR PROVISIONS TITRES COTÉS	21 170	235 796	214 236
LES PROVISIONS	26 576	34 277	74 826
-COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILÉES			
-MOINS VALEURS SUR CÉSSIONS DE TITRES NON COTÉS			
-MOINS VALEURS SUR CÉSSIONS DE TITRES COTÉS			
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE TITRES NON COTÉS			
-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE TITRES COTÉS	26 576	34 277	74 826
PLACEMENT À COURT TERME			
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS	329 952	1 079 615	1 489 900
TOTAL DES ACTIFS			72 535 703

Les stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Le Chiffre d'Affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés et enregistrés.

Faits saillants ayant marqué l'activité de la SIMPAR au cours du 1^{er} trimestre 2015:

- ♦ Le chiffre d'affaires prévisionnel pour le premier trimestre 2015 est atteint à 100%
- ♦ Les promesses de vente fermes au 31 Mars 2015 s'élèvent à 4 393 504 DT
- ♦ Obtention du permis de bâtir pour le terrain EHC 18 sis à El Mourouj 6
- ♦ Récolement prévu au cours du deuxième trimestre 2015 pour le projet chotrana 1 sis à la Soukra (projet en groupement avec la société EL Madina)
- ♦ Reconduction de la certification ISO 9001

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL-

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

	1 ^{er} trimestre 2015	1 ^{er} trimestre 2014	Cumul au 31/12/2014
1- Quantités transportées en M³ dont :	422 396	353 849	1 778 271
-Quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Rades	400 448	339 393	1 676 025
-Quantités transportées à travers le pipeline Jet A1 Rades-Tunis Carthage	21 948	14 455	102 246
2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)			
- Transport par pipeline Bizerte - Rades	2 417 748	2 058 585	10 104 244
- Transport par pipeline Jet A1 Rades-Tunis Carthage	102 477	64 283	461 132
- Transport par canalisations banales	120 134	101 818	502 808
- Frais de stockage	24 107	24 107	96 427
Total des revenus du transport (en Dinars)	2 664 466	2 248 793	11 164 610
3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)			
- Solde de la position litrage (profit – perte)	437 479	228 413	913 655
- Autres	0	0	0
Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)	437 479	228 413	913 655
4- Total des produits d'exploitation (en Dinars)	3 101 945	2 477 206	12 078 265
5- Produits financiers (en Dinars)	300 130	308 258	1 018 799
6- Charges financières (en Dinars)	1 245	0	3 333
7- Total des charges d'exploitation (en Dinars) dont :	1 974 795	1 962 377	8 090 079
Charges du personnel	912 608	1 008 347	4 069 799
8- Autres charges d'exploitation (en Dinars)	266 028	285 313	1 060 498

- ♦ Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société au cours de la période considérée.

Le total des quantités transportées au cours du premier trimestre de l'exercice 2015 a atteint 422.396 m³ contre 353.849 m³ transportés au cours de la même période de l'année écoulée soit une croissance de l'ordre de +19,37% justifiée par l'évolution des quantités transportées à travers le

- ♦ pipeline Bizerte - Rades de l'ordre de 17,99% et par l'évolution des quantités transportées à travers le pipeline Jet A1 Rades – Tunis Carthage de l'ordre de 51,83% .
- ♦ Il est par ailleurs à noter que l'évolution des quantités transportées à travers le pipeline Bizerte – Rades est expliquée par l'évolution de la consommation nationale en produits blancs au cours de la même période.
- ♦ Le total des revenus du transport a atteint au 31 mars 2015 la somme de 2.664.466 dinars contre 2.248.793 dinars à fin mars 2014 soit une progression de l'ordre de +18,48%. Cette évolution est justifiée d'une part par l'augmentation des quantités transportées à travers les pipelines multiproduits Bizerte - Rades et Jet A1 Rades – Tunis Carthage et d'autre part par la révision à la hausse du tarif du transport du Jet A1 de 5% à partir du 1^{er} octobre 2014.
- ♦ Le total des produits d'exploitation a atteint au 31 mars 2015 la somme de 3.101.945 dinars contre la somme de 2.477.206 dinars au 31 mars 2014 soit une évolution de +25,22% justifiée d'une part par l'augmentation du total des revenus de transport et d'autre part par l'évolution du solde de la position litrage de 91,53%.
- ♦ Le total des charges d'exploitation a atteint à fin mars 2015 la somme de 1.974.795 dinars contre 1.962.377 dinars à fin mars 2014 soit une progression de l'ordre de 0,63%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

REVENUS	Salde en DT		
	1er Trim 15	1er Trim 14	31/12/2014
Dividendes	0	14 137 829	15 320 355
Dividendes des participations non cotées (1)		14 137 829	14 252 449
Dividendes des placements cotés			1 067 906
Plus values de cessions	0	0	5 184
Plus values sur cession des autres participations non-cotées			
Plus values sur cession des actions SICAF			5 184
Plus values sur cession des placements cotés			
Revenus des placements	400 983	446 469	1 688 327
Autres produits d'exploitation	60 539	60 000	86 695
Reprises de provisions antérieures	402 328	85 330	26 855
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse (2)	402 328	85 330	26 855
Reprise des provisions sur titres de participations			
Reprise des provisions pour risques et charges			
Commissions et charges assimilées	17 201	16 852	40 096
Moins values sur cessions de titres			18
Dotations aux provisions pour dépréciations de tit	445 026	149 047	1 247 093
Dépréciation de titres cotés (3)	445 026	149 047	356 322
Dépréciation de titres de participations			890 771
Immobilisations financières	-	-	14 110 998
Participations Groupe	-	-	9 243 119
Participations Hors Groupe	-	-	3 421 000
Emprunts Obligataires	-	-	1 428 400
Autres participations	-	-	18 479
Placements et autres actifs financiers	-	-	44 424 027
Prises de participations de la période	-	-	233 000
Cessions de participations de la période	-	-	308 180
Créances rattachées aux immobilisations financières	-	-	5 255
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	36 891
Total des actifs	-	-	53 103 201

Commentaire:

- (1) Les dividendes provenant de nos participations non cotées ont été perçus postérieurement au 31 mars 2015 contrairement à l'année précédente.
- (2) La remontée des cours boursiers au cours du premier trimestre 2015 nous a permis d'opérer plus de reprises de provisions par rapport à la même période de l'année précédente,
- (3) La constitution de provision supplémentaire concerne principalement les actions de la SOTETEL et de CARTHAGE CEMENT.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres au 31/12/2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration tenu le 10 mars 2015.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT"**

Siège : Zone Industrielle - BP 19 , Teboulba

La société SOPAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2015 :**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2015**

Indicateurs	1 er Trimestre			Cumul au 31/03			Exercice 2014
	2015	2014	Var en %	2015	2014	Var en %	
- Production Viandes et dérivés (en tonne)	3 005	1 857	62%	3 005	1 857	62%	9 449
- Production Aliments composés (en tonne)	8 884	6 198	43%	8 884	6 198	43%	30 481
otal Production (en tonne)	11 888	8 055	48%	11 888	8 055	48%	39 930
- CA viandes local (en KDT)	13 503	9 520	42%	13 503	9 520	42%	43 350
- CA viandes export (en KDT)	126	94	34%	126	94	34%	407
- CA Aliments composés et poussins (en KDT)	2 624	3 328	-21%	2 624	3 328	-21%	11 517
chiffre d'affaires (en KDT)	16 252	12 942	25.6%	16 252	12 942	26%	55 274
Investissements (en KDT)	65	142	-55%	65	142	-55%	722
endettement LMT (en KDT)				6 867	4 258	61%	7 025
excédent de gestion (en KDT)				16 090	13 439	20%	12 074

L'analyse des indicateurs d'activité trimestriels de la société SOPAT se présente comme suit :

PRODUCTION

- Après une forte dégradation au cours du premier semestre 2014, la production reprend son rythme normal et atteint les 3 000 tonnes enregistrant ainsi une hausse de 62%, par rapport au premier trimestre 2014.
- La production d'aliments composés a enregistré une hausse de 43% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES

- Le chiffre d'affaires a connu une hausse de 25,6% par rapport au premier trimestre 2014 provenant principalement de la hausse des ventes de viande de 42%.
- Malgré la hausse de la production d'aliment de 43%, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 21% provenant, d'un côté de la hausse de la proportion des élevages propres, et d'un autre côté de la baisse des prix de vente .

ENDETTEMENT

- L'endettement à LMT de la SOPAT a augmenté de 61% par rapport au premier trimestre 2014, cette hausse revient à la consolidation des dettes à court terme auprès des banques pour 3,5 millions de dinars.
- Les crédits de gestion bancaires ont connu une hausse de 20%, provenant de la hausse du chiffre d'affaires.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**CITY CARS**

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 1^{er} TRIMESTRE 2015

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2015 *	1 ^{er} Trimestre 2014	Au 31/12/2014
Total des Revenus (Hors taxes)	32 947 294	37 981 605	116 852 791
Coût d'achat des marchandises vendues	28 303 326	31 845 457	98 885 769
Charges Financières	28 977	1 711	86 520
Produits Financiers	851 246	440 684	2 954 961
Trésorerie nette	53 828 421	45 468 584	36 413 264
Délai Moyen de règlement des fournisseurs	132	116	108
Nombre de points de vente	9	8	9
Masse Salariale	459 127	442 708	1 859 075
Effectif fin de période	52	49	51

* : Selon les données comptables disponibles

Les indicateurs publiés ci-dessus sont issus des comptes comptables établis conformément aux principes et normes comptables Tunisiens.

Faits saillants :

- Le chiffre d'affaires de CITY CARS a enregistré au terme du 1^{er} trimestre 2015 une baisse de 13,3% par rapport à la même période en 2014. Cette baisse s'explique par la régression du stock de véhicules neufs disponible à la vente qui est passé de 1.666 véhicules courant le 1^{er} trimestre 2014 à 1.203 véhicules durant la même période en 2015.
Il est à noter que la marque KIA a maintenu sa position de leader sur le marché de véhicules particuliers au terme du premier trimestre 2015 avec une part de marché de 12,9%
- Au 31/03/2015, la trésorerie nette s'est élevée à 53,828 MD contre 36,413 MD au 31/12/2014 et contre 45,469 au 31/03/2014, marquant ainsi une évolution respective de 47,8% et de 18,4%.
- Au 31/03/2015, les produits des placements ont atteint 0,851 MD contre 0,441 MD au 31/03/2014, enregistrant ainsi une augmentation substantielle de 93,2%.
- Courant le 1^{er} trimestre 2015, la masse salariale s'est élevée à 0,459 MD contre 0,443 MD au cours de la même période en 2014, soit une augmentation de 3,7%.

MD: Millions de Dinars.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS.**NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane - 5199 Mahdia - Tunisie.

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015 :**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS AU 31/03/2015**

Indicateurs	1 ^{er} Trimestre			Exercice 2014 Provisoire
	2015	2014	Var (%)	
Production Lingerie femme (En Pièces)	55 834	17 829	213%	189 459
Production Lingerie homme (En Pièces)	4 824	16 409	-71%	53 240
Production Lingerie intelligente (En Pièces)	302 876	213 735	42%	881 082
Total Production vendue (en unités)	363 534	247 973	47%	1 123 781
CA Lingerie femme (En DT)	318 559	75 043	325%	1075 709
CA Lingerie homme (En DT)	16 997	63 032	-73%	214 634
CA Lingerie intelligente (En DT)	1 466 126	1 318 783	11%	5 464 966
Chiffre d'affaires (en DT)	1 801 683	1 456 858	24%	6 755 309
Investissements nets (En DT)	13 863	138 329	-90%	587 603
Endettement LMT (En DT)	0	0		0

(i)- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2015, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés **provisoirement** à la date de cette publication.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2014 sont en cours d'audit.

COMMENTAIRES**I- PRODUCTION VENDUE**

- La production totale vendue a enregistré, courant le 1^{er} trimestre 2015, une évolution de **47 %** par rapport au même trimestre de 2014 passant ainsi de **247 973** à **363 534** pièces produites, soit **115 561** pièces en plus.
- Cette évolution de la production totale s'explique par la progression de la production des deux gammes de la lingerie femme et de la lingerie intelligente qui ont enregistré, courant le 1^{er} trimestre 2015 respectivement, une évolution de **213** et **42%** par rapport au même trimestre de 2014.
- Ces résultats sont les fruits du lancement de nouveaux produits ainsi que l'introduction et la fidélisation de nouveaux clients renommés à l'échelle internationale.
- Sur le plan stratégique, la NBL continue d'avancer à pas sûrs dans le domaine du textile intelligent et renforcer ainsi davantage sa position sur le marché international.

- Suite -

CHIFFRE D'AFFAIRES

- Le chiffre d'affaires a aussi enregistré une évolution de **24%** courant le 1^{er} trimestre 2015 par rapport au même trimestre de 2014 passant ainsi de **1456 858 DT** à **1 801 683 DT**. Cette performance s'explique par la progression du chiffre d'affaires des deux gammes de la lingerie femme et de la lingerie intelligente. En effet :
 - La gamme de la lingerie femme a enregistré, courant le 1^{er} trimestre 2015, une évolution importante de **325%** par rapport au même trimestre de 2014 passant ainsi de **75 043 DT** à **318 559 DT**.
 - La gamme de la lingerie intelligente a enregistré, courant le 1^{er} trimestre 2015, une évolution de **11%** par rapport au même trimestre de 2014 passant ainsi de **1 318 783 DT** à **1 466 126 DT**.

I- INVESTISSEMENTS

- Les investissements réalisés au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2015 et touchant l'appareil de production ont atteint **13 863 DT**.

II- ENDETTEMENT

- L'encours endettement à moyen terme de la société NEW BODY LINE au 31/03/2015 est **nul**.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ARAB TUNISIAN BANK**

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015 :Indicateurs :

(En milliers de dinars)

	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014	Evolution Mars 15- Mars 14	Au 31/12/2014
1- Produits d'exploitation bancaire	87 435	78 270	9 165	335 985
*Intérêts	56 367	48 631	7 736	207 009
*Commissions en produits	11 205	10 378	827	46 628
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	19 863	19 261	602	82 348
2- Charges d'exploitation bancaire	40 067	38 454	1 613	162 315
*Intérêts encourus	38 172	36 742	1 430	153 523
*Commissions encourues	1 895	1 712	183	8 792
3- Produit Net Bancaire	47 368	39 816	7 552	173 670
4- Autres produits d'exploitation	27	25	2	105
5- Charges opératoires, dont:	24 659	22 133	2 526	102 125
*Frais de personnel	14 960	13 091	1 869	59 419
*Charges générales d'exploitation	6 915	6 651	264	31 901
6- Structure du portefeuille au Bilan:	1 475 590	1 489 456	-13 866	1 501 684
*Portefeuille-titres commercial	1 036 038	1 092 481	-56 443	1 096 332
*Portefeuille-titres d'investissement	439 552	396 975	42 577	405 352
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés	3 191 352	2 768 219	423 133	3 116 562
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :	3 317 502	3 309 760	7 742	3 555 265
*Dépôts à vue	1 201 933	1 256 041	-54 108	1 304 936
*Dépôts d'épargne	726 044	650 073	75 971	731 874
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan	148 043	168 377	-20 334	149 395
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan(*)	511 168	509 572	1 596	497 200

(*) Avant répartition du résultat

- Suite -

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût

- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

- Suite -

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-2. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 Mars 2015.

Au terme du **premier trimestre 2015**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et agios réservés** ont atteint **3.191,4MD fin mars 2015** contre **2.768,2MD au 31/03/2014**, soit une augmentation de **15,29%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **3.317,5 MD au 31-03-2015** contre **3.309,8 MD à fin mars 2014** soit une évolution de **7,7MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **1.036 MD à fin mars 2015** contre **1.092,5 MD au 31/03/2014**, soit une régression de **5,17 %**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **397 MD au 31 mars 2014** à **439,6 MD au 31 mars 2015** soit une évolution de **10,73%**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **11,62%** pour atteindre **87,4MD au 31/03/2015** contre **78,3MD au 31/03/2014**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **40,1 MD au 31 mars 2015** contre **38,5 MD au 31 mars 2014** soit une hausse de **1,6 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire au 31-03-2015** s'est inscrit à **47,4 MD** contre **39,8 MD** pour la même période **2014**, soit une évolution de **19%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **24,7 MD à fin mars 2015** contre **22,1MD à fin mars 2014** soit une augmentation de **11,76%**.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**DELICE HOLDING**

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman, les Berges du Lac- 1053, Tunis

La société DELICE HOLDING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés relatifs au premier trimestre 2015 :

En mille Dinars	Note	1 Trimestre 2015	Cumul période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice 2014
Revenus	(1)	163 050	163 050	660 621
Production valorisée	(2)	163 482	163 482	626 218
Investissements	(3)	8 908	8 908	57 471
Investissements corporels et incorporels		8 908	8 908	57 471
Investissements financiers		0	0	0
Structure de l'endettement			88 756	92 253
Endettement à moyen et long terme		-	63 652	59 580
Endettement à court terme		-	25 104	32 673

*Les revenus consolidés sont composés du chiffre d'affaires consolidé et des subventions.

** La société, introduite en bourse au mois d'octobre 2014, n'a pas publié des indicateurs relatifs au premier trimestre 2014.

Commentaires et faits marquants :

(1) Le premier trimestre coïncide avec la période de basse lactation. La production de lait cru est à son plus faible niveau. La reprise du niveau habituel de production est amorcée à partir du mois d'Avril.

L'activité Boissons et Jus est une activité saisonnière.

Il ressort que les revenus du premier trimestre ne sont pas proportionnels.

(2) La production valorisée est déterminée selon la formule : Revenus (hors subventions) +/- variation des stocks de produits finis et des encours.

(3) La quasi-totalité des investissements est engagée. L'enveloppe prévue pour 2015 s'élève à 50 MDT.

La quatrième ligne de production a été installée comme prévue, début mars 2015, à la Centrale Laitière de Sidi Bouzid, pour faire face à la période de haute lactation.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	mars-15	mars-14	déc.-14
1 - Produits d'exploitation bancaire	78 169	72 520	78 169	72 520	317 218
Intérêts	60 446	56 077	60 446	56 077	236 143
Commissions en produits	10 130	10 538	10 130	10 538	42 662
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	7 593	5 904	7 593	5 904	38 413
2 - Charges d'exploitation bancaire	31 726	28 722	31 726	28 722	120 773
Intérêts encourus	31 413	28 512	31 413	28 512	119 681
Commissions encourues	313	210	313	210	1 092
3 - Produit Net Bancaire	46 443	43 798	46 443	43 798	196 445
4 - Autres produits d'exploitation	183	177	183	177	882
5 - Charges opératoires, dont :	17 048	15 907	17 048	15 907	61 743
Frais de personnel	13 309	12 303	13 309	12 303	47 325
Charges générales d'exploitation (1)	3 739	3 605	3 739	3 605	14 418
6 - Structure du portefeuille au bilan			592 357	453 744	537 607
Portefeuille titres commercial			244 838	179 494	258 413
Portefeuille titres d'investissement			347 519	274 250	279 194
7 - Encours net des crédits			3 287 916	3 129 795	3 195 652
8 - Encours des dépôts, dont :			2 949 016	2 636 715	2 922 394
Dépôts à vue			914 472	909 069	842 372
Dépôts d'épargne			772 245	720 119	702 667
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan			80 038	40 272	82 593
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			627 953	579 275	627 953

(1) Chiffres Mars 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité

(2) Compte non tenue du résultat de la période

- Suite -

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2015

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

- Suite -

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

1. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1ER TRIMESTRE 2015 :

A la fin du 1er trimestre 2015, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) sont en progression de +5,1%, passant de 3.129.795 mille dinars fin mars 2014 à 3.287.916 mille dinars fin mars 2015. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** ont enregistré une hausse de +11,8% passant de 2.636.715 mille dinars fin mars 2014 à 2.949.016 mille dinars fin mars 2015.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +7,8% pour atteindre 78.169 mille dinars au 31/03/2014 contre 72.520 mille dinars au 31/03/2014.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +10,5% entre Mars 2014 et Mars 2015.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1er trimestre 2015 un montant de 46.443 mille dinars, contre 43.798 mille dinars à la fin du 1er trimestre 2014, soit une progression de +6,0%.
- **Les charges opératoires** ont enregistré une augmentation de +7,2% entre mars 2014 et mars 2015, due à la hausse des charges générales d'exploitation de +3,7% et des frais du personnel de +8,2%.

AVIS DES SOCIETES

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة**الشركة العقارية التونسية السعودية**

المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي - شارع 7 نوفمبر - مركز المدينة الدولي

تنتشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الأولى 2015

الوحدة : الدينار التونسي

الارقام حسب المعطيات المحاسبية الوقية

البيانات	الثلاثية الاولى 2015	الثلاثية الاولى 2014	السنة المحاسبية 2014
راس مال الشركة	15 600 000	15 600 000	15 600 000
الاموال الذاتية قبل النتيجة	-	-	34 604 055
رقم المعاملات - عقود بيع -	0	735 000	9 609 000
شط القنطاوي-سكني-	0	735 000	4 300 000
ديار الرحاب -سكني-	0	0	1 151 300
بانوراما النصر -سكني-	0	0	4 000 000
كليوباترا سنتر- تجاري-	0	0	10 900
تابل سنتر	-	0	40 800
بترت سنتر	0	0	106 000
مداخيل اخرى	1 400	900	1 151 497
مجموع المداخيل	1 400	735 900	10 760 497
القيمة المضافة الخام	-	-	2 512 153
الزائد الخام للاستغلال	-	-	2 276 918
مخزون في طور الانجاز	2 235 689	7 285 363	2 055 338
مخزون جاهز-معروض للبيع	22 210 072	12 182 995	22 210 072
بانوراما النصر -سكني-	13 568 130	-	13 568 130
شط القنطاوي	7 050 570	9 800 000	7 050 570
ديار الرحاب 5	159 768	839 309	159 768
اخرى	1 431 604	1 543 686	1 431 604
مخزون الاراضي	15 610 133	17 826 258	15 610 133
الاصول المالية	10 856 339	9 837 240	10 856 339
مستحقات الحرفاء	4 012 361	1 620 000	4 676 472
تسيقات الحرفاء	652 265	1 168 475	282 468
تسيقة لشراء اراضي	3 549 500	-	3 100 000
قروض بنكية طويلة المدى	6 448 883	1 284 207	6 448 883
قروض قصيرة المدى	6 656 252	8 265 236	7 027 808

توضيحات و اهم الاحداث خلال هذه الثلاثية

- ✓ تواصل الشركة في تسويق مشروع بانوراما النصر بالعاصمة و شط القنطاوي بسوسة.
- ✓ شرعت الشركة في الاعداد لانجاز مشروع الخزامى بالمركز العمراني الشمالي.
- ✓ قامت بتسديد دفعة لشراء ارض بمنطقة سكرة على ان تقوم لاحقا بانجاز مشروع سكني .

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BEST LEASE**

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

La société Best Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.*En million dinars*

	Premier trimestre			Exercice 2014 ⁽¹⁾
	2015	2014	variation	
Total Approbations	21,631	28,369	-24%	112,912
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	<i>20,929</i>	<i>27,496</i>	<i>-24%</i>	<i>104,656</i>
Agriculture	1,452	1,837	-21%	10,014
Batiments & travaux publics	0,700	0,397	76%	3,042
Industrie	0,794	0,740	7%	3,714
Service et commerce	17,982	24,522	-27%	87,887
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	<i>0,702</i>	<i>0,873</i>	<i>-20%</i>	<i>8,256</i>
Agriculture	0,000	0,000		0,400
Batiments & travaux publics	0,000	0,000		1,149
Industrie	0,449	0,000		0,000
Service et commerce	0,253	0,873	-71%	6,707
Total Mises en Force	17,630	17,169	3%	92,872
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>16,551</i>	<i>16,675</i>	<i>-1%</i>	<i>85,584</i>
Agriculture	1,236	1,153	7%	7,830
Batiments & travaux publics	0,340	0,444	-23%	2,171
Industrie	0,551	0,479	15%	3,860
Service et commerce	14,425	14,599	-1%	71,723
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>1,079</i>	<i>0,494</i>	<i>118%</i>	<i>7,288</i>
Agriculture	0,000	0,000		0,000
Batiments & travaux publics	0,116	0,000		1,177
Industrie	0,449	0,000		0,000
Service et commerce	0,514	0,494	4,034%	6,111
Total Engagements en cours (a)	158,748	146,028		158,985
Total Engagements classés (b) *****	11,632	9,069		8,113
Total Engagements (a)+(b)	170,380	155,097		167,098
Trésorerie nette	3,819	0,747		2,928
Ressources d'emprunts	120,956	98,066		122,155
Capitaux propres	44,203	43,286		40,023
Revenus Bruts de leasing (2)	22,596	18,447	22,49%	84,652
Revenus Nets de leasing	4,632	3,554	30,31%	16,143
Produits Nets de leasing	2,693	2,199	22,46%	9,325
Total des charges d'exploitation	0,894	0,798	11,98%	3,700

(1) Données auditées

(2) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît pas sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette information

***** les engagements classés au 31 mars sont calculés sans tenir compte de l'actualisation des impayés

Approbations: Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrat dont la facturation est entrée en vigueur

Revenu brut de leasing: Loyers de leasing(+)Autres produits d'exploitation (+)intérêts de financement

Revenu net de leasing : Revenu brut de leasing (-) Amortissements financiers

Produits nets de leasing: Revenu net de leasing(-) charges financières

Charges d'exploitation: Charges de personnels (+) Dotation aux amortissements(+) autres charges d'exploitation

Les capitaux propres sont calculés sans tenir compte du résultat de l'exercice

Faits saillants :

L'activité de BEST LEASE a été marquée au cours de premier trimestre 2015 par:

Une augmentation des mises en force de 3% par rapport au premier trimestre 2014**une augmentation de produit net de leasing de 22,46%**

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS**CEREALIS**

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société « CEREALIS » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

	1 T 2015	1 T 2014	Var %	Cumul au 31/03/2015	Cumul au 31/03/2014	Var %	31/12/2014
Revenus	2 340 324,2	1 984 239,1	17,9%	2 340 324,2	1 984 239,1	17,9%	8 874 108,4
Snacks salés	2 340 324,2	1 984 239,1	17,9%	2 340 324,2	1 984 239,1	17,9%	8 874 108,4
Local	2 279 539,4	1 938 225,4	17,6%	2 279 539,4	1 938 225,4	17,6%	8 544 572,1
Export	60 784,8	46 013,7	32,1%	60 784,8	46 013,7	32,1%	329 536,3
Investissement	106 999,6	58 734,5	82,2%	106 999,6	58 734,5	-100,0%	290 320,6
Investissement corporel et incorporel	106 999,6	58 734,5	82,2%	106 999,6	58 734,5	82,2%	290 320,6
Structure d'endettement	129 058,6	401 468,4	-67,9%	2 177 157,1	1 863 555,2	16,8%	2 071 492,5
Solde endettement LT	-	-	-	183 685,6	270 280,2	-32,0%	183 685,6
Solde endettement CT	-	-	-	1 093 201,3	752 363,4	45,3%	1 116 595,2
Solde découvert	129 058,6*	401 468,4*	-67,9%	900 270,2	840 911,6	7,1%	771 211,7

(*) Les soldes de découvert au titre du 1^{er} trimestre 2015 correspondent à la variation des découverts bancaires.

Commentaires :

- ✓ Le chiffre d'affaires Snacks Salés local est en nette progression (17,9%) du fait des mesures qui ont été entreprises pour corriger le recul qui a été observé fin 2014. Ces mesures ont porté essentiellement sur la stratégie de distribution et la reprise du contrôle du placement des produits via une force de vente maîtrisée. Une partie du trimestre a également bénéficié du lancement d'une nouvelle gamme qui est en cours de déploiement.
- ✓ Le chiffre d'affaires Snacks Salés à l'export est en augmentation, mais reste sujet aux aléas des conditions commerciales avec la Libye : des efforts sont en cours pour développer d'autres marchés à l'export.
- ✓ Les investissements ont essentiellement porté sur des compléments d'équipement d'emballage et sur le déploiement de présentoirs supplémentaires.
- ✓ La structure d'endettement arrêté au 31 Mars 2015 a légèrement augmenté par rapport au 31 décembre 2014. Cette hausse est expliquée par l'augmentation des découverts bancaires et par la légère baisse des endettements à CT suite au remboursement des échéances à moins d'un an échues au cours du premier trimestre 2015.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AVENIR
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 5 mai 2015 à 11 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (1er étage) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 5 mai 2015 à 8h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus aux administrateurs sortants,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2014 - AS - 2253

AVIS DES SOCIETES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 5 mai 2015 à 9h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus aux administrateurs sortants,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2014 - AS - 2254

AVIS DES SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 5 mai 2015 à 10h**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus aux administrateurs sortants,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2014 - AS - 2255

AVIS DES SOCIETES

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Le Conseil d'Administration de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mardi 5 mai 2015 à 10h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à l'avenue principale- les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus aux administrateurs sortants,
- Fixation des jetons de présence,
- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2014 - AS - 2256

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES
Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mercredi 29 Avril 2015 à 11 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des états financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.
- 7- Affectation du Résultat net de l'exercice 2014.
- 8- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I KALAA KEBIRA 4060 Sousse.

2014 - AS - 2211

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siege social: Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 14 Avril 2015 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2014.

Les états financiers individuels font apparaitre un total Bilan de 367 563 091 DT et un résultat net de 3 125 350 DT en hausse de 28,95% par rapport à l'exercice 2013.

Les états financiers consolidés font apparaitre un total Bilan de 368 493 353 DT et un résultat net de 3 507 075 DT en hausse de 28,45% par rapport à l'exercice 2013.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 27 Mai 2015 à 15 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise –IACE- et de proposer la distribution d'un dividende de 0,350 DT par action.

Les dividendes seront totalement distribués en franchise de la retenue à la source pour tous les actionnaires.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2228

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 avril 2015, la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Résolution n°1 :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2.460.369,867 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial. Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2014 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	2.460.369,867 Dinars
+ Report à nouveau ex 2013	<u>769.031,856 Dinars</u>
Total (1)	3.229.401,723 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.200.000,000 Dinars
Dont 745.000,000 Dinars à prélever sur le	
Report à nouveau ex 2013	
- Report à nouveau ex 2014	<u>1.029.401,723 Dinars</u>
Total (2)	0

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 2,200 Dinars par action soit un montant total de 2.200.000 Dinars à prélever sur le report à nouveau 2013 à raison de 745.000,000 Dinars le reliquat soit 1.455.000,000 sur le bénéfice de l'exercice 2014.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 30 Avril 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Monsieur Selim RIAHI en remplacement de feu Mohamed RIAHI. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt quatre mille Dinars (24.000,000 D.). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

1. Le bilan après affectation du résultat :

ACTIFS	31.12.2014	31.12.2013	CAPITAUX PROPRES ET P	31.12.2014	31.12.2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles			Capital social	10 000 000	10 000 000
Moins: amortissement			Réserves	2 713 591	2 713 591
Immobilisations corporelles	69 630	126 130	Résultats reportés	1 029 403	769 033
Moins: amortissement	-15 086	-57 660			
	54 544	68 470			
Immobilisations financières	9 241 154	9 452 337	Total des capitaux propres	13 742 994	13 482 624
Total des actifs immobilisés	9 295 698	9 520 807	avant résultat de l'exercice		
Total des actifs non courants	9 295 698	9 520 807	Total des capitaux propres	13 742 994	13 482 624
			après affectation		
<u>ACTIFS COURANTS</u>					
Placements et autres actifs financiers	5 475 473	5 667 023			
Moins: provisions	-148 578	-144 849			
	5 326 895	5 522 174	<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Autres actifs courants	1 436 139	515 461			
Liquidités et équivalents de liquidités	47 860	4 473	Autres passifs courants	2 363 598	2 080 291
			Total des passifs courants	2 363 598	2 080 291
Total des actifs courants	6 810 894	6 042 108	Total des passifs	2 363 598	2 080 291
Total des actifs	16 106 592	15 562 915	Total capitaux propres et Pas	16 106 592	15 562 915

- Suite -**2-L'état d'évolution des capitaux propres :**

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014 avant affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	769 033	2 460 370	15 942 994
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Avril 2015						260 370	- 260 370	0
Dividendes à payer							-2 200 000	-2 200 000
Solde au 31 Décembre 2014 après affectation	10 000 000	1 000 000	340 000	0	1 373 591	1 029 403	0	13 742 994

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE****LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER»****Siège Social : GP1 Km 35 Grombalia 8030**

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du **17 JUIN 2014**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **173 316 dinars** pour le porter de **10 268 973 dinars** à **10 442 289 dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de **145 000 DT** et une partie des résultats reportés d'un montant de **28 316 DT**, et ce, par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes**.

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **25 AVRIL 2015**.

- **Modalité de l'augmentation :**

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune**, à attribuer aux détenteurs des **10 268 973 actions** composant le capital social actuel, **à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes**.

- **La Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les **173 316 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} JANVIER 2014**.

- **Cotation en bourse :**

➤ Les actions anciennes de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 AVRIL 2015**.

➤ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

➤ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015**.

- **Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 AVRIL 2015**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la BH réunie le 18/02/2015, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 31 mars 2015 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » d'un montant de 90 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,20% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans ;**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » est d'un montant de 90 Millions de dinars divisé en 900 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **28 avril 2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **29 mai 2015**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 900 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **29 mai 2015**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **12 juin 2015**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **12 juin 2015**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **28 avril 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de SIFIB BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 16).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et SIFIB BH.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 mai 2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 mai 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 mai 2020** pour la catégorie A et le **29 mai 2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 mai** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 mai 2016**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 mai 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 mai 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 15/04/2015 sous le n° 15-002.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

A fin Mars 2015, il existe deux emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT à savoir « BH 2009 » et « BH 2013-1 ».

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou

- Suite -

avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 15/04/2015 sous le numéro 15-0898 et du document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » enregistré par le CMF en date du 15/04/2015 sous le n°15-002.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **22 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **5 mars 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (25) Millions de Dinars sur 5 ans et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2015-1 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 25 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 7,65% et/ou TMM+2% brut par an

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 juin 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2020**.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 juin 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 juin 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2015** et clôturées au plus tard le **15 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,65% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (Taux variable) :

2% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2015-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7305 Années**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2015** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015-1 » seront assurés

- Suite -

durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressé aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **16 février 2015**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **20 mars 2015**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2015/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0896 en date du 25 mars 2015, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n°14-010 en date du 07 novembre 2014, des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de la CIL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 avril 2015.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 20 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,887%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,887%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,975%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,993%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,002%	999,687
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,012%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,030%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,049%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,072%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,086%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,101%	1 001,135
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,104%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,123%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,375%	925,468
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,461%	996,436
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,753%	1 019,958
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,129
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	980,856
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	804,957
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,301
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,628
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,701
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,423
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,584
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,512
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,466

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,596	154,639		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,660	13,664		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,595	100,601		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,407	1,408		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,803	37,813		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,369	51,382		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,253	163,342		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	577,744	576,557		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	116,911	116,539		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	127,872	127,503		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,917	121,701		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	113,214	112,990		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	101,342	100,976		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	131,430	131,788		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,548	90,505		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,050	102,953		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	107,912	107,645		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	108,429	108,138		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 465,153	1 467,982		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 396,354	2 398,362		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,797	111,786		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,940	105,203		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,363	132,976		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	128,672	130,392		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,992	16,163		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 221,125	5 251,389		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 079,648	5 112,859		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,345	2,363		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,053	2,064		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,097	1,097		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,822	109,859
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,076	105,106
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,006	103,036
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,947	103,958
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,263	105,300
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,954	108,065
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,664	105,697
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,097	104,127
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,059	104,087
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,197	106,228
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,171	103,186
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,368	105,400
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,617	104,641
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,844	107,874
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,849	106,881
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,375	104,403
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,761	103,792
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,901	105,926
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,008	104,052
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,889	104,916
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,985	106,014
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,934	103,970
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,641	100,678
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,996	106,023
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,491	103,523

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,650	10,654
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,995	104,029
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,291	105,327
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,370	100,392
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,689	102,772
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,261	64,229
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	148,122	148,259
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 495,523	1 496,761
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	114,319	114,326
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,905	112,936
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	86,745	86,507
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,489	17,492
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	278,953	279,350
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,336	31,348
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 364,821	2 369,642
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	75,741	75,753
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,357	57,408
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,534	97,854
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	104,147	104,607
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	91,347	91,921
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,362	11,352
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,450	12,427
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,868	15,809
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,012	14,957
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,402	13,413
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,744	11,757
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,714	10,724
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,798	10,799
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	131,265	131,109
89	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	126,730	126,604
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,274	10,324
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	103,095	103,089
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,707	20,652
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	74,242	74,447
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	77,046	77,162
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,571	97,730
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,346	85,367
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,918	96,996
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,520	105,547
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,724	8,777
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,704	6,698
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	99,039	99,748
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	104,919	105,472
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	98,342	99,015
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,379	142,550
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,731	9,923
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	117,336	118,329
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,156	119,341
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,780	105,868
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	101,612	102,192
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	187,826	187,401
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,014	171,766
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	149,867	149,907
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 017,999	13 025,330
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,977	19,056
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,623	138,344
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	101,998	102,109
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	118,839	119,007
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 564,795	8 597,018
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,012	9,061
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,113	98,804
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	102,870	102,826
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,065	9,107
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,559	98,734

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Lease » et l'ouverture au public de FCP INNOVATION, FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, FCP HAYETT MODERATION, FCP HAYETT PLENITUDE, FCP HAYETT VITALITE , FCPR IntilaQ For Growth et FCPR IntilaQ For Excellence, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-	71 783 995
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768

98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama-Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE EURO-CYCLES SA

Siège social : Zone industrielle 4060 KALAA - KEBIRA

La société «**EURO-CYCLES**» publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur **Adel MADHI**.

BILAN
mé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre 2014	2013
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	2	39 316,350	39 316,350
<i>Moins Amortissements</i>		-37 449,170	-29 858,333
Immobilisations Corporelles	2	8 625 990,075	7 531 592,204
<i>Moins Amortissements</i>		-3 392 421,799	-2 946 874,349
Immobilisations Financières	3	80 000,000	-
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Total des actifs immobilisés		5 315 435,456	4 594 175,872
Autres actifs non courants		-	-
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		5 315 435,456	4 594 175,872
<u>ACTIFS COURANTS</u>	4		
Stocks	4.1	12 695 080,576	8 521 321,906
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Clients et Comptes Rattachés	4.2	3 550 686,783	6 125 977,657
<i>Moins Provisions</i>		-104 866,004	-104 866,004
Autres actifs courants	4.3	2 063 297,833	552 604,571
Placements & autres actifs financiers		10 032 000,000	-
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.4	6 592 230,597	12 206 912,342
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		34 828 429,785	27 301 950,472
TOTAL DES ACTIFS		40 143 865,241	31 896 126,344

BILAN
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2014	2013
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	5		
Capital social		5 400 000,000	5 400 000,000
Réserves		549 990,000	549 990,000
Résultats reportés		8 036 402,763	4 883 877,135
Interets minoritaires		168,735	203,200
Total des capitaux propres avant résultat		13 986 561,498	10 834 070,335
Résultat de l'exercice		11 288 925,674	7 137 510,480
Résultat de l'exercice des minoritaires		3 398,708	2 465,535
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		25 278 885,880	17 974 046,350
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Emprunts	6	446 629,538	692 182,252
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
Total des passifs non courants		446 629,538	692 182,252
Passifs courants			
	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	2 872 467,898	2 370 353,801
Autres passifs courants	7.2	4 044 176,783	1 626 310,454
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	7 501 705,142	9 233 233,487
Total des passifs courants		14 418 349,823	13 229 897,742
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		14 864 979,361	13 922 079,994
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		40 143 865,241	31 896 126,344

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2014	2013
Produits d'exploitation	8.1		
Revenus		65 092 840,272	50 538 463,482
Autres produits d'exploitation		83,206	63 869,800
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		65 092 923,478	50 602 333,282
Charges d'exploitation	8.2		
Variation des stocks des PF et des encours		229 429,141	-10 879,785
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés		-44 584 184,633	-35 000 479,370
Charges de personnel		-3 402 152,325	-2 893 657,527
Dotations aux amort. et aux provisions		-611 502,912	-581 116,397
Autres charges d'exploitation		-6 541 035,499	-4 690 976,354
Total des charges d'exploitation		-54 909 446,228	-43 177 109,433
Résultat d'exploitation	8.3	10 183 477,250	7 425 223,849
Charges financières nettes		-3 639 518,940	-1 482 651,666
Produits des placements		3 829 261,310	1 324 602,176
Autres gains ordinaires		1 633 329,058	148 893,622
Autres pertes ordinaires		-27 665,676	-276 091,966
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 978 883,002	7 139 976,015
Impôt sur les bénéfices		-686 558,620	-
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 292 324,382	7 139 976,015
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		11 292 324,382	7 139 976,015
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultats après modifications comptables		11 292 324,382	7 139 976,015
Intérêts minoritaires		-3 398,708	-2 465,535
Résultats après intérêts minoritaires (IM)	8.4	11 288 925,674	7 137 510,480

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Au 31 Décembre	
	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	11 292 324,382	7 139 976,015
Ajustements pour :		
* Amortissements et provisions	611 502,912	581 116,397
* Variation des :		
- stocks	-4 108 743,522	315 937,358
- créances	2 575 290,874	-683 404,451
- autres actifs	-1 498 597,262	-490 184,149
+ fournisseurs et autres dettes	1 870 448,465	3 216 134,298
* Plus ou moins values de cession	-1 632 452,543	-64 000,000
* Modification comptable	-	-37 188,287
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9.1 9 109 773,306	9 978 387,181
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 824 473,792	-122 810,718
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 500 000,000	90 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-80 000,000	-
Encaissements provenant des associés	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	9.2 -404 473,792	-32 810,718
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Placements	-10 032 000,000	8 905,929
Dividendes et autres distributions	-4 052 500,000	-2 966 000,000
Encaissements provenant des emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	-242 132,680	-183 600,662
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	9.3 -14 326 632,680	-3 140 694,733
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	-5 621 333,166	6 804 881,730
Trésorerie au début de l'exercice	12 206 812,575	5 401 930,845
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 585 479,409	12 206 812,575

INFORMATIONS GENERALES

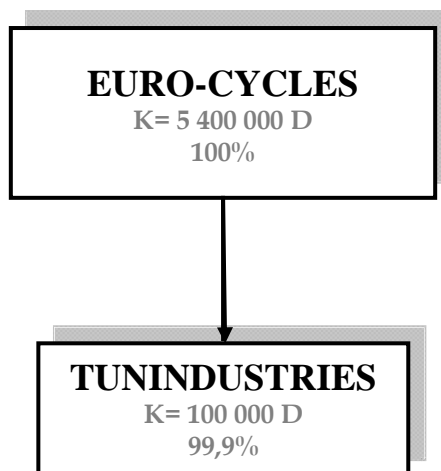
* PRESENTATION DU GROUPE « EURO-CYCLES »

Le groupe « EURO-CYCLES » englobe deux sociétés :

↳ <u>EURO-CYCLES</u> :	La Société mère :
Dénomination de la Société :	EURO-CYCLES
Forme juridique :	Société anonyme
Secteur d'activité :	Industriel
Date de création :	1993
Siège social :	Z.I KALAA-KEBIRA
Capital social :	5.400.000 Dinars
Registre de commerce :	B.1119851997
Matricule fiscal :	44463T A M 000

↳ <u>TUNINDUSTRIES</u> :	La Société filiale :
Dénomination de la Société :	TUNINDUSTRIES
Forme juridique :	Société à responsabilité limitée
Secteur d'activité :	Industriel
Date de création :	31 décembre 2007
Siège social :	Z.I KALAA-KEBIRA
Capital social :	100.000 Dinars
Registre de commerce :	B 2763702007
Matricule fiscal :	1020875Q A M 000

* ORGANIGRAMME DU GROUPE « EURO-CYCLES »



NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2013.

1.2. UNITE MONETAIRE

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

1.3. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition hors TVA et amorties selon le mode linéaire et sur la base des taux indiqués à la Note 3.1 du présent rapport.

1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les soldes des créances et des dettes du groupe " EURO-CYCLES " arrêtés au 31 Décembre 2014, libellés en devise sont convertis pour leur contre valeur en dinars, sur la base du cours de change moyen du mois de Décembre 2014, soit 1 € = 2,2642 TND et 1 \$ = 1,8626 TND.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2014 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2014
	V. brute au 31/12/2013	Acquisitions 2014	Cessions 2014	V. brute au 31/12/2014	C. Amort. au 31/12/2013	Dotation 2014	Cessions 2014	C. Amort. au 31/12/2014	
- Logiciels	39 316,350	-	-	39 316,350	29 858,333	7 590,837	-	37 449,170	1 867,180
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	39 316,350	-	-	39 316,350	29 858,333	7 590,837	-	37 449,170	1 867,180
- Terrain	1 434 316,400	-	-498 030,000	936 286,400	-	-	-	-	936 286,400
- Constructions	2 150 576,991	-	-527 882,082	1 622 694,909	604 375,687	107 528,850	-158 364,625	553 539,912	1 069 154,997
- Matériel industriel	2 757 828,602	259 507,887	-	3 017 336,489	1 561 448,124	317 739,772	-	1 879 187,896	1 138 148,593
- Outillage industriel	121 818,038	31 340,967	-	153 159,005	63 034,412	14 717,015	-	77 751,427	75 407,578
- Matériel de transport	414 082,301	327 436,000	-	741 518,301	256 622,046	116 589,205	-	373 211,251	368 307,050
- Intallations générales, A. & A. divers	413 103,185	-	-	413 103,185	288 316,267	25 684,709	-	314 000,976	99 102,209
- Mobilier et matériel de bureau	67 553,380	3 835,400	-	71 388,780	49 579,344	5 799,722	-	55 379,066	16 009,714
- Matériel informatique	143 470,210	9 993,000	-	153 463,210	123 498,469	15 852,802	-	139 351,271	14 111,939
- Constructions en cours	24 653,40	1 484 264,075	-	1 508 917,475	-	-	-	-	1 508 917,475
- Outillage industriel en cours	4 189,70	3 932,624	-	8 122,321	-	-	-	-	8 122,321
TOTAL IMMO. CORPORELLES	7 531 592,204	2 120 309,953	-1 025 912,082	8 625 990,075	2 946 874,349	603 912,075	-158 364,625	3 392 421,799	5 233 568,276
TOTAL GENERAL	7 570 908,554	2 120 309,953	-1 025 912,082	8 665 306,425	2 976 732,682	611 502,912	-158 364,625	3 429 870,969	5 235 435,456

2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les immobilisations acquises en 2014, pour un total de 2.120.310 D s'analysent comme suit :

* Outillage Industriel	31 341 D
* Matériel Industriel	259 508 D
* Equipements de bureau	3 835 D
* Matériel Informatique	9 993 D
* Matériel Transport	327 436 D
* Construction en cours	1 484 264 D
* Outillage Industriel en cours	3 933 D
Total des acquisitions de l'exercice 2014	<u>2 120 310 D</u>

2.2. CESSIONS DE L'EXERCICE

Les cessions au 31 Décembre 2014 s'élevant à 1.025.912 D ont concerné les comptes suivants. Le détail se présente comme suit :

(Montants en dinars)

Désignations	Valeur d'origine	Cumul amort. à la date de cession	VCN à la date de cession	Prix de cession	Produit net et ou perte sur cession
<u>Terrain + Construction</u>					
Terrain lot N°16, objet du titre foncier N°40017, d'une superficie totale de 10 096 m ² , suivant contrat de cession du 24 Décembre 2014, enregistré à la recette des Finances de KELAA KEBIRA le 6 Janvier 2015. Ce lot contient bâtiment couvert d'une superficie 3 071 m ²	1 025 912	158 365	867 547	2 500 000	1 632 453
Total	1 025 912	158 365	867 547	2 500 000	1 632 453

2.3. AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Les dotations aux comptes d'amortissement arrêtées au 31 Décembre 2014 ont été calculées sur la base des taux suivants :

	<u>TAUX</u>
- Logiciel	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33,33 %

Ces taux sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

Sur ces bases, la dotation arrêtée au 31 Décembre 2014 s'est élevée à 611.503 D contre 581.116 D au 31 Décembre 2013 enregistrant ainsi une augmentation de 30.387 D.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières totalisent 80.000 D au 31 Décembre 2014 concernant le compte « Emprunt national »

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2014, un solde de 34.828.430 D, s'analysant ainsi :

- Stocks	12.695.080 D
- Clients et comptes rattachés	3.445.821 D
- Autres actifs courants	2.063.298 D
- Placements & autres actifs financiers	10.032.000 D
- Liquidités et équivalents de liquidités	<u>6.592.231 D</u>
	<u>34.828.430 D</u>

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 12.695.080 D contre 8.521.322 D au 31 Décembre 2013

Le détail se présente ainsi :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Stock matières premières	11 319 513 D	7 769 928 D
- Stock décors	450 483 D	423 620 D
- Stock emballages	507 809 D	196 681 D
- Stock produits finis	425 537 D	196 108 D
- Annulation marge inter-groupe	-8 262 D	-65 015 D
	12 695 080 D	8 521 322 D

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique est passée de 6.021.112 D au 31 Décembre 2013 à 3.445.821 D au 31 Décembre 2014, enregistrant ainsi une diminution de 2.575.291 D (soit -42,77%).

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Clients ordinaires	7 426 571 D	7 354 848 D
- Clients douteux	104 866 D	104 866 D
- Annulation compte inter-groupe	-3 980 750 D	-1 333 736 D
Solde du compte " Clients "	3 550 687 D	6 125 978 D
- Provision pour dépréciation des clients	-104 866 D	-104 866 D
Total	3 445 821 D	6 021 112 D

Le solde du compte " Clients " au 31 Décembre 2014 représente 5,29 % du chiffre d'affaires contre 11,91 % l'exercice précédent, soit un crédit clients d'environ 19 jours en 2014 et 43 jours en 2013.

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent 2.063.298 D au 31 Décembre 2014 contre 552.605 D au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Débiteurs divers	1 206 147 D	184 718 D
- Fournisseurs, avances et acomptes	674 181 D	297 035 D
- Etat, impôts et taxes	96 341 D	2 293 D
- Personnel – avances & acomptes	61 555 D	37 896 D
- Charges constatés d'avance	-	11 439 D
- Fournisseurs débiteurs	25 074 D	19 224 D
Total	2 063 298 D	552 605 D

4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique s'élevant à 10.032.0000 D au 31 Décembre 2014 correspond à un placement des bons de trésor.

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2014 à 6.592.230 D a subi une variation négative de 5.614.682 D par rapport au 31 Décembre 2013. Le détail se présente au 31 Décembre 2014 comme suit :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Banques	6 489 381 D	12 160 821 D
- Régies d'avances et accréditifs	102 125 D	9 830 D
- Caisse	724 D	36 261 D
Total	6 592 230 D	12 206 912 D

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2014 un solde de 25.278.886 D s'analysant comme suit :

(Montants en Dinars)

Désignations	Solde au 31/12/2013	Variations 2013	Solde au 31/12/2014
- Capital social	5 400 000	-	5 400 000
- Réserves	549 990	-	549 990
- Intérêts minoritaires	203	-35	168
- Résultats reportés	4 883 877	3 152 526	8 036 403
- Résultat de l'exercice	7 137 510	4 151 416	11 288 926
- Résultat de l'exercice des minoritaires	2 466	933	3 399
Total	17 974 046	7 304 840	25 278 886

5.1. CAPITAL SOCIAL

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2014 à 5.400.000 D se détaille comme suit :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Capital social " Euro - Cycles "	5 400 000 D	5 400 000 D
- Capital social " Tunindustries "	100 000 D	100 000 D
- Intérêts minoritaires	-100 D	-100 D
- Quote-part "EC" dans " Tunindustries "	-99 900 D	-99 900 D
Total	5 400 000 D	5 400 000 D

5.2. RESERVES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2014 à 549.990 D se détaille comme suit :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Réserves " Euro - Cycles "	540 000 D	540 000 D
- Réserves " Tunindustries "	10 000 D	10 000 D
- Intérêts minoritaires	-10 D	-10 D
Total	549 990 D	549 990 D

5.3. RESULTATS REPORTEES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2014 à 8.036.403 D se détaille comme suit :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Résultats reportés " Euro - Cycles "	5 480 227 D	2 792 770 D
- Résultats reportés " Tunindustries "	58 735 D	93 200 D
- Intérêts minoritaires	-59 D	-93 D
- Dividendes à distribuer	2 497 500 D	1 998 000 D
Total	8 036 403 D	4 883 877 D

NOTE 6 - EMPRUNTS

Les emprunts contractés par le groupe « Euro- Cycles » totalisant 446.629 D au 31 Décembre 2014, se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Mouvements 2014			Solde au 31/12/2014
		Ajouts	Règlements	Reclassements	
Crédit AMEN BANK					
- AMEN BANK 600.000 D	179 393	-	-	-133 145	46 248
- AMEN BANK 650.000 D	503 623	-	-	-103 242	400 381
Crédit STB					
- STB 110.000 D	9 166	-	-	-9 166	-
Total Crédit Bancaire	692 182	-	-	-245 553	446 629

(Cf. Note 7.3 du rapport général)

NOTE 7 - PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 14.418.350 D contre 13.229.898 D au 31 Décembre 2013.

Le détail se présente ainsi :

- Fournisseurs et comptes rattachés	2.872.468 D
- Autres passifs courants	4.044.177 D
- Concours bancaires et autres passifs financiers	<u>7.501.705 D</u>
	<u>14.418.350 D</u>

7.1. FOURNISSEURS

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 2.872.468 D au 31 Décembre 2014 contre 2.370.355 D au 31 Décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 502.113 D, (soit 21,18 %) analysée comme suit :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Fournisseurs d'exploitation	6 025 392 D	3 361 162 D
- Fournisseurs d'immobilisations	80 298 D	21 614 D
- Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	337 259 D	321 315 D
- Fournisseurs, factures non parvenues	410 269 D	-
- Annulation compte inter-groupe	-3 980 750 D	-1 333 736 D
Total	2 872 468 D	2 370 355 D

Le solde du compte " Fournisseurs " au 31 Décembre 2014 représente 4,41 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2014 contre 4,69 % l'exercice précédent, soit un crédit fournisseurs d'environ 15 jours en 2014 et 16 jours en 2013.

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 4.044.176 D au 31 Décembre 2014 contre 1.626.310 D au 31 Décembre 2013 reprend les postes suivants :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Avances clients	1 038 574 D	321 700 D
- Etats, impôts et taxes	689 105 D	-
- Charges à payer	1 076 587 D	859 828 D
- Crédoiteurs divers	788 765 D	-
- Personnel, rémunérations dues	142 809 D	192 666 D
- CNSS	118 848 D	160 643 D
- Compte d'attente	80 179 D	-
- Etat, retenues à la source	109 309 D	91 473 D
Total	4 044 176 D	1 626 310 D

7.3. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 7501.705 D au 31 Décembre 2014 contre 9.233.233 D au 31 Décembre 2013, enregistrant ainsi une variation négative de 1.731.528 D, (soit -18,75 %). Le détail se présente comme suit :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Emprunts liés au cycle d'exploitation	7 225 116 D	8 963 414 D
- Échéances à moins d'un an	254 720 D	251 299 D
- Intérêts courus	15 118 D	18 420 D
- Concours bancaires	6 751 D	100 D
Total	7 501 705 D	9 233 233 D

§ Emprunts à moins d'un an

Les emprunts à court terme totalisant 254.720 D à la date de clôture de l'exercice 2014, s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Mouvements 2014		Solde au 31/12/2014
		Remboursements	Reclassements	
Crédit AMEN BANK				
- AMEN BANK 600.000 D	125 117	-125 117	133 145	133 145
- AMEN BANK 650.000 D	98 682	-98 682	103 242	103 242
Crédit STB				
- STB 110.000 D	27 500	-18 333	9 166	18 333
Total Crédit Bancaire	251 299	-242 132	245 553	254 720

(Cf. Note 6 du
rapport général)

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat à la date du 31 Décembre 2014 et 2013 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 31 Décembre 2014		Au 31 Décembre 2013		Variation	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<u>Produits d'exploitation</u>	65 092 924	100,00	50 602 333	100,13	14 490 591	28,64
Revenus	65 092 841	100,00	50 538 463	100,00	14 554 378	28,80
Autres produits d'exploitation	83	-	63 870	0,13	-63 787	99,87
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
<u>Charges d'exploitation</u>	-54 909 445	84,36	-43 177 109	85,43	11 732 336	27,17
Variation des stocks des P.F. et des encours	229 429	-0,35	-10 880	-	-240 309	-
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-44 584 184	68,49	-35 000 479	69,26	9 583 705	27,38
Charges de personnel	-3 402 152	5,23	-2 893 658	5,73	508 494	17,57
Dotation aux amort. et aux provisions	-611 503	0,94	-581 116	1,15	30 387	5,23
Autres charges d'exploitation	-6 541 035	10,05	-4 690 976	9,28	1 850 059	39,44
<u>Résultat d'exploitation</u>	10 183 479	15,64	7 425 224	14,69	2 758 255	37,15
Charges financières nettes	-3 639 519	5,59	-1 482 652	2,93	2 156 867	-
Produits financiers nets	3 829 261	5,88	1 324 602	2,62	2 504 659	-
Autres gains ordinaires	1 633 329	2,51	148 894	0,29	1 484 435	-
Autres pertes ordinaires	-27 666	0,04	-276 092	0,55	248 426	89,98
<u>Résultat des activités ord. avant impôt</u>	11 978 884	18,40	7 139 976	14,13	4 838 908	67,77
Impôt sur les sociétés	-686 559	1,05	-	-	-686 559	-
<u>Résultat des activités ord. après impôt</u>	11 292 325	17,35	7 139 976	14,13	4 152 349	58,16
Eléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>	11 292 325	17,35	7 139 976	14,13	4 152 349	58,16
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>	11 292 325	17,35	7 139 976	14,13	4 152 349	58,16
Intérêts minoritaires	-3 399	-	-2 466	-	933	-
<u>Résultat après intérêts minoritaires</u>	11 288 926	20,56	7 137 510	16,53	4 151 416	58,16

8.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation du groupe « EURO-CYCLES » sont passés de 50.602.333 D au 31 Décembre 2013 à 65.092.924 D au 31 Décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 14.490.591 D.

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Ventes vélos	55 623 550 D	47 154 324 D
- Ventes accessoires	8 508 300 D	3 203 514 D
- Ventes jantes	7 688 696 D	4 673 108 D
- Ventes cadres	-	3 325 340 D
- Ventes fourches	-	1 350 185 D
- Ventes divers	-	38 046 D
- Travaux	-	5 468 D
- Annulation opération inter-groupe	-6 727 705 D	-9 211 522 D
- Autres produits d'exploitation	83 D	63 870 D
Total	65 092 924 D	50 602 333 D

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisent 54.909.446 D au 31 Décembre 2014 contre 43.177.109 D au 31 Décembre 2013, soit une augmentation de 11.732.336 D représentant 27,17 %.

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 84,36 % au 31 Décembre 2014, contre 85,43 % au 31 Décembre 2013.

8.3. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est passé de 7.425.224 D au 31 Décembre 2013 à 10.183.477 D au 31 Décembre 2014, enregistrant une variation positive de 2.758.255 D.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 31 Décembre 2014 un solde compensé de -1.795.405 D, détaillé comme suit :

-Charges financières nettes	-3.639.519 D
- Produits financiers nets	3.829.261 D
-Autres gains ordinaires	1.633.329 D
-Autres pertes ordinaires	<u>-27.666 D</u>
	<u>-1.795.405 D</u>

8.4. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation, des intérêts minoritaires et de l'impôt sur les sociétés au taux de 10%, le bénéfice net de l'exercice 2014 s'élève à 11.288.926 D contre 7.137.510 D au 31 Décembre 2014, soit une augmentation de 4.151.416 D.

NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2014, la trésorerie nette dégagée du groupe « EURO-CYCLES » a atteint 6.585.479 D contre 12.206.813 D au 31 Décembre 2013, dégageant ainsi une variation négative de trésorerie de 5.621.334 D.

Le détail se ventile comme suit :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Liquidités et équivalents de liquidités	6 578 728 D	12 206 713 D
- Concours bancaires	6 751 D	100 D
Total	6 585 479 D	12 206 813 D

La trésorerie nette a enregistré une variation positive de 5.621.334 D, se détaillant comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9.109.773 D
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-404.474 D
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-14.326.633 D</u>

Variation de la trésorerie **5.621.334 D**

9.1. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

Ces flux dégageant, au 31 Décembre 2014, un solde de 9.109.774 D contre 9.978.387 D à la clôture de l'exercice 2013 dont le détail est le suivant :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Résultat net	13 798 087 D	9 202 991 D
- Annulation résultat inter-groupe	-2 505 762 D	-2 063 015 D
- Ajustement pour amortissement & provisions	611 503 D	581 116 D
- Variation des stocks	-4 117 006 D	250 922 D
- Annulation marge inter-groupe	8 262 D	65 015 D
- Variation des créances	-71 723 D	-668 865 D
- Annulation variation du compte inter-groupe	2 647 014 D	14 539 D
- Variations des autres actifs	-1 498 597 D	-490 184 D
- Variations des fournisseurs et autres dettes	4 517 463 D	3 201 595 D
- Annulation variation du compte inter-groupe	-2 647 014 D	-14 539 D
- Plus ou moins values de cession	-1 632 453 D	-64 000 D
- Produits ordinaires liés à une modification comptable	-	-37 188 D
Total	9 109 774 D	9 978 387 D

9.2. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 Décembre 2014, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent -404.474 D et se détaillent ainsi :

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 824 474 D	-122 811 D
- Encaissements suite de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 500 000 D	90 000 D
- Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisations financiers	-80 000 D	-
Total	-404 474 D	-32 811 D

9.3. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2014, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de -14.326.633 D détaillé ainsi:

	Décembre 2014	Décembre 2013
- Placements	-10 032 000 D	8 906 D
- Dividendes distribués inter-groupe	2 497 500 D	1 998 000 D
- Dividendes et autres distributions	-6 550 000 D	-4 964 000 D
- Remboursement des emprunts	-242 133 D	-183 601 D
Total	-14 326 633 D	-3 140 695 D

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société **EURO-CYCLES** et sa filiale, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

1. Responsabilité de la Direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 40.143.865 D et un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 11.288.926 D, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit.

Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société « **EURO CYCLES** » et sa filiale « **TUNINDUSTRIES** » au 31 Décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis, le : 10 Avril 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adel MADHI

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	<u>Libellé</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	156 048 912,536	154 516 004,619
	a- Obligations et valeurs assimilées		156 048 912,536	154 516 004,619
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	53 722 828,835	48 970 055,325
	a- Placements monétaires		16 921 846,716	9 944 440,067
	b- Disponibilités		36 800 982,119	39 025 615,258
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	83,189	209,995
	TOTAL ACTIF		209 771 824,560	203 486 269,939
	<u>PASSIF</u>		<u>462 010,722</u>	<u>784 462,014</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	422 578,358	749 748,535
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	39 432,364	34 713,479
	<u>ACTIF NET</u>		<u>209 309 813,838</u>	<u>202 701 807,925</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	201 899 616,161	195 707 648,857
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>7 410 197,677</u>	<u>6 994 159,068</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 310,910	176,588
	b- Sommes distribuables de l'exercice		7 408 886,767	6 993 982,480
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		209 771 824,560	203 486 269,939

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>7 098 003,757</u>	<u>7 354 234,331</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 098 003,757	7 354 234,331
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>2 252 684,683</u>	<u>1 641 025,585</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>9 350 688,440</u>	<u>8 995 259,916</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-1 669 625,327</u>	<u>-1 640 948,644</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>7 681 063,113</u>	<u>7 354 311,272</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.10	-254 590,251	-242 436,743
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>7 426 472,862</u>	<u>7 111 874,529</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-17 586,095	-117 892,049
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>7 408 886,767</u>	<u>6 993 982,480</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		17 586,095	117 892,049
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		599 100,046*	-15 831,625
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-487 438,140*	97 227,190
<u>Frais de négociation de titres</u>		-636,910	-636,990
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>7 537 497,858</u>	<u>7 192 633,104</u>

*Chiffres reclassés CF (note 3.7)

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>7 537 497,858</u>	<u>7 192 633,104</u>
a- Résultat d'exploitation	7 426 472,862	7 111 874,529
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	599 100,046*	-15 831,625
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-487 438,140*	97 227,190
d- Frais de négociation de titres	-636,910	-636,990
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-7 354 320,523</u>	<u>-6 480 001,815</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>6 424 828,578</u>	<u>-7 301 254,148</u>
a- Souscriptions	165 098 239,722	147 604 616,886
- Capital	162 230 900,000	145 163 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 055 858,176	-1 903 305,823
- Régularisation des sommes distribuables	4 923 197,898	4 344 622,709
b- Rachats	158 673 411,144	154 905 871,034
- Capital	156 069 500,000	152 179 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 975 400,484	-1 995 295,608
- Régularisation des sommes distribuables	4 579 311,628	4 721 966,642
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 608 005,913	-6 588 622,859
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	202 701 807,925	209 290 430,784
b- En fin de l'exercice	209 309 813,838	202 701 807,925
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	1 982 673	2 052 832
b- En fin de l'exercice	2 044 287	1 982 673
VALEUR LIQUIDATIVE	102,387	102,236
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	3,60%	3,50%

*Chiffres reclassés CF (note 3.7)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2014 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2014	31/12/2013
BTA	(1)	89 863 818,629	94 811 328,774
Obligations émises par l'Etat	(2)	3 078 854,794	0,000
Obligations des Sociétés	(2)	63 106 239,113	59 704 675,845
Total		156 048 912,536	154 516 004,619

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif
BTA		87 963 502,237	89 863 818,629	42,84%
BTA022015	6 325	6 718 338,926	6 645 926,447	3,17%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	8 212 317,974	3,91%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	2 038 459,082	0,97%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 938 237,224	3,78%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 369 638,575	3,51%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 807 297,711	15,16%
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 027 930,102	2,40%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	20 824 011,513	9,93%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		3 000 000,000	3 078 854,794	1,47%
EMPRUNT NAT2014	30 000	3 000 000,000	3 078 854,794	1,47%
Obligations des Sociétés		61 796 610,110	63 106 239,113	30,08%
AIL 2010-1	18 000	360 000,000	371 101,808	0,18%
AIL 2012-1	10 000	600 000,000	618 226,850	0,29%
AIL 2014-1	30 000	3 000 000,000	3 073 920,000	1,47%
AMENBANK ES2009	30 000	1 999 500,000	2 021 712,528	0,96%
AMENBANK2006	15 000	450 000,000	469 319,794	0,22%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 400 000,000	1 448 328,767	0,69%
AMENBANKES2011-1	10 000	700 000,000	709 078,137	0,34%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 319 760,000	1 339 906,770	0,64%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	760 000,000	779 999,452	0,37%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 250 000,000	1 284 441,781	0,61%
ATL 2008 (ES)	4 050	324 000,000	330 561,667	0,16%
ATL 2010-1	23 000	460 000,000	467 728,000	0,22%
ATL 2010-2	20 000	1 200 000,000	1 200 289,315	0,57%
ATL 2011 TF	10 000	1 000 000,000	1 044 109,589	0,50%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 037 856,438	0,49%
ATL2009/2	17 000	680 000,000	687 668,165	0,33%
ATTIJARI BANK 2010	50 000	2 857 100,000	2 977 761,986	1,42%

ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 000	1 600 000,000	1 609 328,219	0,767%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	2 000 000,000	2 066 279,452	0,985%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	2 000 000,000	2 001 972,602	0,95%
ATTIJARI LEASING 2010-1	20 000	400 000,000	405 018,302	0,19%
BH 2009CATB	50 000	3 845 000,000	3 845 446,652	1,83%
BNASUB09	23 300	1 552 945,000	1 602 387,365	0,76%
BTE 2009	20 000	1 000 000,000	1 012 427,398	0,48%
BTE 2010	10 000	600 000,000	607 248,658	0,29%
BTE 2010 V	10 000	600 000,000	607 684,274	0,29%
BTK09 CAT(A)	19 000	814 321,000	843 619,824	0,40%
BTK09 CAT(B)	15 000	900 000,000	933 600,575	0,45%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	714 300,000	718 935,709	0,34%
BTK2014-1CAT(A)	40 000	4 000 000,000	4 010 954,521	1,91%
CIL 2010-1	22 000	440 000,000	447 847,671	0,21%
CIL 2010-2	10 000	200 000,000	201 390,137	0,10%
CIL 2011-1	10 000	400 000,000	415 430,137	0,20%
CIL2009/3	20 000	400 000,000	415 511,233	0,20%
CIL2013/1-A 7%	20 000	1 596 000,000	1 602 627,946	0,76%
CIL2014-2 7.6%	15 000	1 500 000,000	1 500 000,000	0,72%
HL 2010-1	10 000	200 000,000	204 533,698	0,10%
PANOBOIS 2007	1 500	30 000,000	31 136,877	0,01%
STB2010-1	46 000	2 760 000,000	2 854 705,052	1,36%
TL SUB 2013/A 7.3	20 000	2 000 000,000	2 106 323,288	1,00%
TLS SUB2010	10 000	400 000,000	415 341,589	0,20%
TLS2009-2	30 000	600 000,000	618 736,438	0,29%
TLS2010-1	15 000	300 000,000	307 211,507	0,15%
TLS2010-2	20 000	400 000,000	402 120,548	0,19%
TLS2011-1	20 000	800 000,000	820 668,493	0,39%
TLS2011-2	10 000	400 000,000	403 338,521	0,19%
TLS2011-3	10 000	600 000,000	625 925,917	0,30%
TLS2012-1	10 000	600 000,000	617 550,246	0,29%
TLS2014-1	20 000	2 000 000,000	2 078 272,877	0,99%
TLS2014-2	20 000	2 000 000,000	2 005 626,302	0,96%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 104 761,337	1,00%
UIB2009-1 CAT A	20 000	1 000 000,000	1 019 331,507	0,49%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 333 000,000	1 359 995,989	0,65%
WIFAK LEASE 2010	10 000	400 000,000	417 439,123	0,20%
Produits divers				
INTERCALAIRE CIL 2014-2		10 744,110	3 498,082	0,00%

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
Obligations des Sociétés	170 000	16 995 000,000
AIL 2014-1	30 000	3 000 000,000
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	2 000 000,000
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	2 000 000,000
BTK 2014-1CAT(A)	40 000	4 000 000,000
CIL 2014-2 7.6%	15 000	1 500 000,000
CIL2013/1-A 7%	5 000	495 000,000
TLS 2014-1	20 000	2 000 000,000
TLS 2014-2	20 000	2 000 000,000
Obligations Emises par l'Etat	30 000	3 000 000,000
EMPRUNT NATIONAL 2014	30 000	3 000 000,000
TOTAL	200 000	19 995 000,000

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Obligations des Sociétés	892 850	13 662 536,000	13 663 536,000	1 000,000
AIL 2009-1	7 000	140 000,000	140 000,000	0,000
AIL 2010-1	18 000	360 000,000	360 000,000	0,000
AIL 2012-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
AMEN BANK ES 2009	30 000	200 100,000	200 100,000	0,000
AMEN BANK 2006	15 000	150 000,000	150 000,000	0,000
AMEN BANK 2008 (B)	20 000	100 000,000	100 000,000	0,000
AMEN BANK ES 2011-1	10 000	100 000,000	100 000,000	0,000
AMEN BANK SUB 2010	18 000	120 060,000	120 060,000	0,000
ATB SUB 09 LIGA1	19 000	380 000,000	380 000,000	0,000
ATB SUB 09 LIGA2	20 000	250 000,000	250 000,000	0,000
ATL 2008 (ES)	4 050	81 000,000	81 000,000	0,000
ATL 2009	5 000	100 000,000	100 000,000	0,000
ATL 2010-1	23 000	460 000,000	460 000,000	0,000
ATL 2010-2	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
ATL 2009/2	17 000	340 000,000	340 000,000	0,000
ATL 2009/3	18 000	360 000,000	360 000,000	0,000
ATTIJARI BANK 10	50 000	714 300,000	714 300,000	0,000
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
ATTIJARI LEASE 2010-1	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
BH 2009 CAT B	50 000	385 000,000	385 000,000	0,000
BH SUB 07	30 000	600 000,000	600 000,000	0,000
BNA SUB 09	23 300	155 411,000	155 411,000	0,000
BTE 2009	20 000	200 000,000	200 000,000	0,000
BTE 2010	10 000	100 000,000	100 000,000	0,000
BTE 2010 V	10 000	100 000,000	100 000,000	0,000
BTK 09 CAT(A)	19 000	271 415,000	271 415,000	0,000
BTK 09 CAT(B)	15 000	150 000,000	150 000,000	0,000
BTK 2012-1CAT(B)	10 000	142 850,000	142 850,000	0,000
CIL 2010-1	22 000	440 000,000	440 000,000	0,000

CIL 2010-2	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
CIL 2011-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
CIL 2009/1	5 000	100 000,000	100 000,000	0,000
CIL 2009/2	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
CIL 2009/3	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
CIL 2013/1-A 7%	20 000	399 000,000	400 000,000	1 000,000
HL 2010-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
PANOBOIS 2007	1 500	30 000,000	30 000,000	0,000
STB 2010-1	46 000	460 000,000	460 000,000	0,000
STM 2007	4 000	80 000,000	80 000,000	0,000
TLS SUB 2010	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
TLS 2008-3	8 000	160 000,000	160 000,000	0,000
TLS 2009-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
TLS 2009-2	30 000	600 000,000	600 000,000	0,000
TLS 2010-1	15 000	300 000,000	300 000,000	0,000
TLS 2010-2	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
TLS 2011-1	20 000	400 000,000	400 000,000	0,000
TLS 2011-2	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
TLS 2011-3	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
TLS 2012-1	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
UIB 2009-1 CAT A	20 000	200 000,000	200 000,000	0,000
UIB 2009-1 CAT B	20 000	133 400,000	133 400,000	0,000
WIFAK LEASE 2010	10 000	200 000,000	200 000,000	0,000
BTA	4 855	5 343 438,140	4 855 000,000	-488 438,140
BTA 04 2014	4 555	4 999 536,140	4 555 000,000	-444 536,140
BTA 07 2014	300	343 902,000	300 000,000	-43 902,000
TOTAL	897 705	19 005 974,140	18 518 536,000	-487 438,140

➤ Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- Intérêts	2 907 917,534	2 702 447,512
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier		
- Intérêts	4 190 086,223	4 651 786,819
TOTAL	7 098 003,757	7 354 234,331

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 53 722 828,835 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	16 921 846,716	9 944 440,067
Disponibilités	(2)	36 800 982,119	39 025 615,258
Total		53 722 828,835	48 970 055,325

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif
UBCI	4,93%	20 jours	12/12/2014	1 995 629,747	2 000 000,000	0,95%
UBCI	4,93%	20 jours	16/12/2014	997 814,874	999 562,018	0,48%
UBCI	4,93%	20 jours	17/12/2014	1 995 629,747	1 998 905,193	0,95%
UBCI	4,93%	20 jours	18/12/2014	997 814,874	999 343,207	0,48%
UBCI	4,93%	20 jours	19/12/2014	997 814,874	999 233,846	0,48%
UBCI	4,93%	20 jours	23/12/2014	997 814,874	998 796,702	0,48%
UBCI	4,93%	20 jours	26/12/2014	1 496 722,311	1 497 703,737	0,71%
UBCI	4,93%	20 jours	30/12/2014	1 995 629,747	1 996 065,697	0,95%
UBCI	4,93%	20 jours	31/12/2014	1 995 629,747	1 995 847,693	0,95%
Total placement certificats de dépôt				13 470 500,795	13 485 458,093	6,43%

b- Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	3 500	11/03/14	3 332 730,268	3 436 388,623	1,64%
Total placement BTCT			3 332 730,268	3 436 388,623	1,64%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à terme	27 500 000,000	33 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	152 017,424	195 220,275
Intérêts courus/DAV (POT)	46 925,019	28 279,912
Avoirs en banque	9 102 039,676	5 802 115,071
Total	36 800 982,119	39 025 615,258

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor à court terme	126 811,157	90 369,024
Intérêts des certificats de dépôt	623 653,092	447 609,553
Intérêts sur les avoirs bancaires	1 502 220,434	1 103 047,008
TOTAL	2 252 684,683	1 641 025,585

3.3- Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2014	31/12/2013
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4- Autres Actifs :

	Libellé	31/12/2014	31/12/2013
AC4	Autres Actifs	83,189	209,995
	RS sur achats BTA	83,189	209,995

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	422 578,358	749 748,535
	Frais de gestionnaire	55 464,021	30 502,564
	Frais de dépositaire	52 820,172	102 762,654
	Frais des distributeurs	314 294,165	616 483,317

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	39 432,364	34 713,479
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	17 759,693	17 380,882
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	21 672,671	17 332,597

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	198 267 300
* Nombre de titres	1 982 673
* Nombre d'actionnaires	2 204
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	162 230 900
* Nombre de titres émis	1 622 309
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	156 069 500
* Nombre de titres rachetés	1 560 695
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	204 428 700
* Nombre de titres	2 044 287
* Nombre d'actionnaires	2 176

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 6 608 005,913 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2014 est de 2 044 287 contre 1 982 673 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2013</u>	<u>195 707 648,857</u>	<u>195 707 648,857</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>162 230 900,000</u>	<u>162 230 900,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-156 069 500,000</u>	<u>-156 069 500,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>30 567,304</u>	<u>7 440 764,981</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres (*)	599 100,046	599 100,046
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres (*)	-487 438,140	-487 438,140
- Frais de négociations de titres	-636,910	-636,910
- Régularisation des sommes non distribuables	-80 457,692	-80 457,692
- Sommes distribuables		7 410 197,677
<u>Capital fin de l'exercice au 31/12/2014</u>	<u>201 899 616,161</u>	<u>209 309 813,838</u>

(*) : Une écriture de reclassement d'un montant de 43 902 dinars a été effectuée entre les plus ou moins-values réalisées sur cession de titres et la variation des plus-values potentielles sur titres afin de rectifier l'annulation de l'amortissement de la décote, relative aux 300 BTA 07 2014 échus le 09/07/2014, comptabilisée indûment en tant que moins-value réalisée.

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 7 410 197,677 DT contre 6 994 159,068 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 310,910	176,588
Résultat d'exploitation	7 426 472,862	7 111 874,529
Régularisation du résultat d'exploitation	-17 586,095	-117 892,049
Total	7 410 197,677	6 994 159,068

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>1 669 625,327</u>	<u>1 640 948,644</u>
Rémunération du gestionnaire	219 138,339	215 374,516
Rémunération du dépositaire	208 703,181	205 118,581
Rémunération des distributeurs	1 241 783,807	1 220 455,547

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>254 590,251</u>	<u>242 436,743</u>
Redevance CMF	208 703,181	205 118,581
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000
Charges diverses	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	45 887,070	37 318,162

Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

Etat des Charges Budgétisées
Pour l'exercice 2014

<u>Libellé</u>	<u>Budget</u> <u>2014</u>	<u>Budget</u> <u>2013</u>
Taxes	18 755,150	18 107,401
Frais bancaires	93,680	93,680
Publication BO CMF	753,600	653,700
Honoraires CAC	6 720,000	6 722,500
Frais AGO et publications	3 885,354	2 740,881
Jetons de Présence	12 000,000	9 000,000
Alpha mena	0,000	0,000
Autres	3 679,286	0,000
<u>TOTAL</u>	<u>45 887,070</u>	<u>37 318,162</u>

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. Données par action et ratios pertinents

Données par action	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	4,574	4,537	4,31	4,272	3,947
Charges de gestion des placements	-0,817	-0,828	-0,833	-0,805	-0,757
Revenu net des placements	3,757	3,709	3,477	3,467	3,189
Autres produits	0	0,000	0	0	0
Autres charges	-0,125	-0,122	-0,113	-0,135	-0,126
Résultat d'exploitation	3,633	3,587	3,364	3,332	3,063
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,009	-0,059	-0,081	0,036	0,228
Somme distribuables de l'exercice	3,624	3,528	3,283	3,368	3,291
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,293	-0,008	0,036	-0,065	0,25
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,238	0,049	-0,019	0	-0,017
Frais de négociation de titres	0	0,000	0	0	-0,001
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,055	0,041	0,017	-0,065	0,232
Résultat net de l'exercice	3,687	3,568	3,381	3,267	3,295
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
Résultats non distribuables de l'exercice	0,055	0,041	0,017	-0,065	0,232
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,001	-0,001	-0,001	0,048
Sommes non distribuables de l'exercice	0,055	0,040	0,016	-0,066	0,280
Distribution de dividendes	3,527	3,283	3,369	3,291	3,613
Valeur liquidative	102,387	102,236	101,952	102,021	102,009
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,80%	0,79%	0,80%	0,80%	0,80%
Autres charges/actif net moyen	0,12%	0,12%	0,11%	0,13%	0,13%
Résultats distribuables de l'ex. /actif net moyen	3,55%	3,42%	3,23%	3,31%	3,48%
Actif net moyen	208 698 315,15	208 007 867,565	213 800 897,490	201 799 575,820	194 233 351,536
Nombre d'actions au 31/12	2 044 287	1 982 673	2 052 832	2 005 546	2 051 638

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 209 771 825 dinars et un bénéfice net de la période de 7 537 498 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 18 Mars2015

**Le Commissaire Aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 208 703,181 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs,

les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2014 à 219 138,339 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 1 241 783,807 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 18 Mars 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 091 227,617	1 077 321,424
	a- Actions et droits rattachés		446 666,624	410 028,048
	b- Obligations et valeurs assimilées		644 560,993	667 293,376
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	390 452,708	297 207,050
	a- Placements monétaires		147 273,798	147 582,024
	b- Disponibilités		243 178,910	149 625,026
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	100,274	120,986
	TOTAL ACTIF		1 481 780,599	1 374 649,460
	<u>PASSIF</u>		<u>21 673,378</u>	<u>17 123,874</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	3 270,446	3 786,571
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	18 402,932	13 337,303
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 460 107,221</u>	<u>1 357 525,586</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	1 450 081,072	1 340 997,638
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>10 026,149</u>	<u>16 527,948</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		7,903	1,819
	b- Sommes distribuables de l'exercice		10 018,246	16 526,129
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 481 780,599	1 374 649,460

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>47 750,194</u>	<u>46 530,014</u>
Dividendes		16 140,590	15 862,500
Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 609,604	30 667,514
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	<u>5 593,357</u>	<u>5 255,986</u>
Total des revenus des placements		<u>53 343,551</u>	<u>51 786,000</u>
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.9	<u>-12 787,436</u>	<u>-13 096,512</u>
Revenu net des placements		<u>40 556,115</u>	<u>38 689,488</u>
<u>CH 2</u> Autres charges	3.10	-30 434,173	-21 279,750
Résultat d'exploitation		<u>10 121,942</u>	<u>17 409,738</u>
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		-103,696	-883,609
Sommes distribuables de l'exercice		<u>10 018,246</u>	<u>16 526,129</u>
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		103,696	883,609
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-29 572,145	-37 973,727
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		72 625,201	22 972,487
<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 794,975	-2 472,194
Résultat net de l'exercice		<u>51 380,023</u>	<u>-63,696</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**Arrêté au 31/12/2014 en (DT)**

Libellé	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>51 380,023</u>	<u>-63,696</u>
a- Résultat d'exploitation	10 121,942	17 409,738
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-29 572,145	-37 973,727
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	72 625,201	22 972,487
d- Frais de négociation de titres	-1 794,975	-2 472,194
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-17 360,218</u>	<u>-13 959,976</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>68 561,830</u>	<u>-120 323,193</u>
a- Souscriptions	69 969,614	0,000
- Capital	70 100,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-878,892	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	748,506	0,000
b- Rachats	1 407,784	120 323,193
- Capital	1 400,000	119 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-4,245	-557,186
- Régularisation des sommes distribuables	12,029	1 280,379
VARIATION DE L'ACTIF NET	102 581,635	-134 346,865
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	1 357 525,586	1 491 872,451
b- En fin de l'exercice	1 460 107,221	1 357 525,586
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	13 790	14 986
b- En fin de l'exercice	14 477	13 790
VALEUR LIQUIDATIVE	100,857	98,442
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	3,67%	-0,15%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et droits rattachés, ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% l'Actif
<u>Actions, et droits rattachés</u>		<u>442 036,477</u>	<u>446 666,624</u>	<u>30,14%</u>
ARTES	4 000	24 768,720	32 004,000	2,16%
BIAT	758	40 387,001	59 696,290	4,03%
CARTHAGE CEMENT	47 500	144 825,000	115 282,500	7,78%
LANDOR	2 000	11 460,000	10 760,000	0,73%
MONOPRIX	3 200	53 852,510	70 188,800	4,74%
SOTIPAPIER	7 000	38 178,100	34 552,000	2,33%
SOTRAPIL	4 000	34 647,240	35 416,000	2,39%
SOTUVER	5 500	32 774,650	28 930,000	1,95%
TAWASOL	14 588	16 046,800	10 868,060	0,73%
TPR	4 393	15 666,456	18 968,974	1,28%
TUNIS RE	3 000	29 430,000	30 000,000	2,02%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>466 199,326</u>	<u>475 947,349</u>	<u>32,12%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	40 000,000	41 052,602	2,77%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 100	88 000,000	88 513,052	5,97%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	50 000,000	50 049,315	3,38%
BHSUB07	200	35,326	35,326	0,00%
BNASUB09	1 700	113 305,000	116 912,383	7,89%
BTK09 CAT(A)	1 000	42 859,000	44 401,043	3,00%
CIL2013/1-A 7%	400	32 000,000	32 132,559	2,17%
SIHM 2008	1 000	20 000,000	20 311,408	1,37%
UBCI 2013	742	74 200,000	76 555,535	5,17%
UBCI 2013	58	5 800,000	5 984,126	0,40%
<u>BTA</u>		<u>165 820,000</u>	<u>168 613,644</u>	<u>11,38%</u>
BTA022015	20	20 000,000	21 006,466	1,42%
BTA082022	50	47 700,000	48 577,589	3,28%
BTA102015	100	98 120,000	99 029,589	6,68%
TOTAL		1 074 055,803	1 091 227,617	73,64%

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
Actions	66 721	241 398,990
CARTHAGE CEMENT	35 500	101 490,000
LANDOR	2 000	11 460,000
MONOPRIX	975	22 200,000
SFBT	180	2 388,600
SOTIPAPIER	7 000	38 178,100
SOTRAPIL	1 678	12 899,840
SOTUVER	1 800	7 305,650
TAWASOL	14 588	16 046,800
TUNIS RE	3 000	29 430,000
Obligations des sociétés	500	50 000,000
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	50 000,000
BTA	50	47 700,000
BTA082022	50	47 700,000
TOTAL	67 271	339 098,990

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Actions	13 610	175 188,269	247 813,470	72 625,201
ATTIJARI BANK	3 500	60 975,342	79 275,000	18 299,658
BT	5 000	32 651,477	49 850,000	17 198,523
SFBT	3 350	45 405,950	80 761,200	35 355,250
SOTRAPIL	10	5,500	6,300	0,800
TLS	1 743	36 144,750	37 916,280	1 771,530
TLS	7	5,250	4,690	-0,560
Obligations des Sociétés	7 400	119 624,000	119 624,000	0,000
BTK09 CAT(A)	1 000	14 285,000	14 285,000	0,000
BNA SUB 09	1 700	11 339,000	11 339,000	0,000
ATB SUB 09 LIGA1	1 000	20 000,000	20 000,000	0,000
SIHM 2008	1 000	20 000,000	20 000,000	0,000
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 100	22 000,000	22 000,000	0,000
CIL 2013/1-A 7%	400	8 000,000	8 000,000	0,000
BH SUB 07	200	4 000,000	4 000,000	0,000
ATL 2009/3	1 000	20 000,000	20 000,000	0,000
TOTAL	21 010	294 812,269	367 437,470	72 625,201

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>Revenus des Actions</u>	<u>16 140,590</u>	<u>15 862,500</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>31 609,604</u>	<u>30 667,514</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 599,045	10 445,645
Revenus des obligations privées	25 010,559	20 221,869
TOTAL	47 750,194	46 530,014

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 390 452,708 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	147 273,798	147 582,024
Disponibilités		243 178,910	149 625,026
Total		390 452,708	297 207,050

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	147 273,798	9,94%
Total placement BTCT			142 831,297	147 273,798	9,94%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des bons de trésor à court terme	5 593,357	5 255,986
TOTAL	5 593,357	5 255,986

3.3 - Créances d'exploitations :

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 - Autres actifs :

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
AC 4	Autres Actifs	100,274	120,986
	RS sur BTA	100,274	120,986

3.5 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	3 270,446	3 786,571
	Frais de gestionnaire	491,318	145,704
	Frais de dépositaire	361,240	706,743
	Frais des distributeurs	2 417,888	2 934,124

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	18 402,932	13 337,303
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	123,836	115,638
	Abonnement linéaire des charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	18 279,096	13 221,665

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	1 379 000
* Nombre de titres	13 790
* Nombre d'actionnaires	11
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	70 100
* Nombre de titres émis	701
Rachats effectués	
* Montant en nominal	1 400
* Nombre de titres rachetés	14
Capital au 31/12/2014	
* Montant en nominal	1 447 700
* Nombre de titres	14 477
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 102 581,635 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2014 est de 14 477 contre 13 790 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital de l'exercice au 31/12/2013</u>	<u>1 340 997,638</u>	<u>1 340 997,638</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>70 100,000</u>	<u>70 100,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-1 400,000</u>	<u>-1 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>40 383,434</u>	<u>50 409,583</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-29 572,145	-29 572,145
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	72 625,201	72 625,201
- Frais de négociation de titres	-1 794,975	-1 794,975
- Régularisation sommes non distribuables	-874,647	-874,647
- Sommes distribuables		10 026,149
<u>Capital de l'exercice au 31/12/2014</u>	<u>1 450 081,072</u>	<u>1 460 107,221</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 10 026,149 DT contre 16 527,948 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7,903	1,819
Résultat d'exploitation	10 121,942	17 409,738
Régularisation du résultat d'exploitation	-103,696	-883,609
<u>Total</u>	<u>10 026,149</u>	<u>16 527,948</u>

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>12 787,436</u>	<u>13 096,512</u>
Rémunération du gestionnaire	1 918,121	1 964,488
Rémunération du dépositaire	1 420,830	1 455,183
Rémunération des distributeurs	9 448,485	9 676,841

3.10 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>30 434,173</u>	<u>21 279,750</u>
Redevance CMF	1 420,830	1 455,183
Services bancaires et assimilés	380,918	399,256
Charges diverses	0,000	0,011
Abonnement des charges budgétisées	28 632,425	19 425,300

- Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

Etat des Charges Budgétisées **Pour l'exercice 2014**

<u>Libellé</u>	<u>Budget 2014</u>	<u>Budget 2013</u>
Taxes	234,696	610,378
Frais bancaires	93,416	80,240
Publication BO CMF	753,600	653,200
Honoraires CAC	6 720,000	6 722,000
Frais AGO et publications	3 911,614	2 359,482
Jetons de Présence	12 000,000	9 000,000
Alpha mena	2 000,000	0,000
Autres	2 919,099	0,000
<u>TOTAL</u>	<u>28 632,425</u>	<u>19 425,300</u>

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. Données par action et ratios pertinents

Données par actions et ratios pertinents Arrêté le 31/12/2014 (en DT)

Données par action	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	3,685	3,755	4,130	3,398	3,710
Charges de gestion des placements	-0,883	-0,95	-1,223	-0,931	-0,996
Revenu net des placements	2,801	2,806	2,908	2,467	2,714
Autres produits	0	0	0	0	0,000
Autres charges	-2,102	-1,543	-1,610	-1,190	-1,134
Résultat d'exploitation	0,699	1,262	1,298	1,277	1,580
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,007	-0,064	-0,340	-0,062	-0,063
Somme distribuables de l'exercice	0,692	1,198	0,957	1,215	1,516
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-2,043	-2,754	-10,427	-3,249	1,638
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	5,017	1,666	8,030	1,377	1,426
Frais de négociation de titres	-0,124	-0,179	-0,159	-0,041	-0,009
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	2,850	-1,267	-2,555	-1,913	3,055
Résultat net de l'exercice	3,549	-0,005	-1,258	-0,636	4,634
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	2,850	-1,267	-2,555	-1,913	3,055
Régularisation du résultat non distribuables	0,070	-0,082	0,547	0,365	-0,196
Sommes non distribuables de l'exercice	2,920	-1,349	-2,008	-1,548	2,859
Distribution de dividendes	1,198	0,958	1,215	1,516	1,690
Valeur liquidative	100,857	98,442	99,551	101,817	103,666
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Autres charges/actif net moyen	2,14%	1,46%	1,19%	1,15%	1,03%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,71%	1,20%	0,96%	1,23%	1,38%
Actif net moyen	1 420 788,92	1 454 651,857	2 035 059,834	2 075 715,852	2 378 115,19

Nombre d'actions au 31/12	14 477	13 790	14 986	20 063	21 584
---------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 1 481 781 dinars et un bénéfice net de la période de 51 380 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 18 Mars 2015

Le commissaire aux comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2014.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 1 420,830 dinars.

- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,135% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2014 à 1 918,121 dinars.

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,665% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 9 448,485 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 18 Mars 2015

Le commissaire aux comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Etats financiers annuels de SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 985 955,859	1 475 810,779
	a- Actions et droits rattachés		1 221 140,212	866 364,357
	b- Obligations et valeurs assimilées		641 148,192	567 070,372
	c- Autres valeurs		123 667,455	42 376,050
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	538 998,607	375 744,457
	a- Placements monétaires		147 273,798	147 582,024
	b- Disponibilités		391 724,809	228 162,433
AC 3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 524 954,466	1 851 555,236
	<u>PASSIF</u>		<u>27 307,191</u>	<u>26 022,864</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	6 388,293	8 969,413
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 918,898	17 053,451
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 497 647,275</u>	<u>1 825 532,372</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 481 380,529	1 808 234,297
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>16 266,746</u>	<u>17 298,075</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		9,724	8,960
	b- Sommes distribuables de l'exercice		16 257,022	17 289,115
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 524 954,466	1 851 555,236

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>58 062,264</u>	<u>56 281,536</u>
Dividendes		27 606,595	25 556,199
Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 455,669	30 725,337
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>5 593,357</u>	<u>6 811,591</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>63 655,621</u>	<u>63 093,127</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-23 157,130</u>	<u>-22 595,358</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>40 498,491</u>	<u>40 497,769</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-30 324,223	-23 509,720
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>10 174,268</u>	<u>16 988,049</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6 082,754	301,066
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>16 257,022</u>	<u>17 289,115</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-6 082,754	-301,066
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-56 921,987	-60 370,062
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		132 051,322	-6 385,311
<u>Frais de négociation de titres</u>		-4 738,421	-4 552,034
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>80 565,182</u>	<u>-54 319,358</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>80 565,182</u>	<u>-54 319,358</u>
a- Résultat d'exploitation	10 174,268	16 988,049
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-56 921,987	-60 370,062
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	132 051,322	-6 385,311
d- Frais de négociation de titres	-4 738,421	-4 552,034
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-16 429,842</u>	<u>-20 965,581</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>607 979,563</u>	<u>28 476,611</u>
a- Souscriptions	940 759,601	511 610,937
- Capital	856 800,000	454 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	76 111,539	51 885,228
- Régularisation des sommes distribuables	7 848,062	5 425,709
b- Rachats	332 780,038	483 134,326
- Capital	304 400,000	429 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	25 756,221	49 294,976
- Régularisation des sommes distribuables	2 623,817	4 639,350
VARIATION DE L'ACTIF NET	672 114,903	-46 808,328
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	1 825 532,372	1 872 340,700
b- En fin de l'exercice	2 497 647,275	1 825 532,372
<u>AN5-Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	17 052	16 801
b- En fin de l'exercice	22 576	17 052
VALEUR LIQUIDATIVE	110,632	107,056
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	4,29%	-2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et valeurs assimilées ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2014	% l'Actif
Actions		<u>1 229 200,109</u>	<u>1 221 140,212</u>	<u>48,36%</u>
ADWYA	8 500	65 498,450	69 470,500	2,75%
ARTES	12 617	84 634,149	100 948,617	4,00%
BIAT	1 500	85 288,737	118 132,500	4,68%
CARTHAGE CEMENT	92 000	285 760,696	223 284,000	8,84%
MONOPRIX	8 000	145 551,697	175 472,000	6,95%
SIMPAR	883	42 431,930	49 579,567	1,96%
SOTIPAPIER	21 000	111 800,980	103 656,000	4,11%
SOTRAPIL	5 030	43 517,930	44 535,620	1,76%
SOTUVER	13 930	82 032,360	73 271,800	2,90%
TAWASOL	80 000	70 226,750	59 600,000	2,36%
TPR	12 156	57 733,030	52 489,608	2,08%
TUNIS RE	15 070	154 723,400	150 700,000	5,97%
Titres OPCVM		<u>123 695,445</u>	<u>123 667,455</u>	<u>4,90%</u>
ALYSSA	1 065	108 622,545	109 031,505	4,32%
UNIVERS	150	15 072,900	14 635,950	0,58%
Obligations des Sociétés		<u>180 052,989</u>	<u>180 519,400</u>	<u>7,15%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	80 000,000	80 466,411	3,19%
BHSUB07	300	52,989	52,989	0,00%
CIL2014-2 7.6%	1 000	100 000,000	100 000,000	3,96%
BTA		<u>446 585,833</u>	<u>460 395,587</u>	<u>18,23%</u>
BTA022015	70	70 369,833	73 892,463	2,93%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	2,01%
BTA072017	130	129 116,000	132 462,521	5,25%
BTA072017	200	198 240,000	203 388,493	8,06%
Produits divers		<u>716,274</u>	<u>233,205</u>	<u>0,01%</u>
INTERCALAIRE CIL 2014-2	1	716,274	233,205	0,01%
TOTAL		<u>1 980 250,650</u>	<u>1 985 955,859</u>	<u>78,65%</u>

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<u>Actions</u>	191 205	828 607,440
ADWYA	8 500	65 498,450
BIAT	535	40 459,500
CATHAGE CEMENT	57 000	159 526,910
MONOPRIX	4 500	98 919,400
SIMPAR	883	42 431,930
SOTIPAPIER	21 619	114 898,180
SOTRAPIL	1 915	14 432,660
SOTUVER	7 130	35 012,360
TAWASOL	66 500	70 226,750
TPR	7 553	32 477,900
TUNIS RE	15 070	154 723,400
<u>Titres des OPCVM</u>	1 215	123 695,445
UNIVERS	150	15 072,900
ALYSSA	1 065	108 622,545
<u>Obligations des sociétés</u>	1 000	100 000,000
CIL2014-2 7.6%	1000	100 000,000
TOTAL	193 420	1 052 302,885

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
<u>Actions</u>	34 344	413 689,126	546 774,940	133 085,814
ADWYA	4 500	36 900,000	47 362,243	10 462,243
ARTES	983	6 593,911	6 943,775	349,864
ATTIJARI BANK	6 000	105 811,400	123 263,674	17 452,274
BT	7 667	34 534,025	76 489,950	41 955,925
MONOPRIX	700	9 326,460	11 677,798	2 351,338
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	79 038,101	49 038,381
SFBT	6 000	82 276,410	87 514,835	5 238,425
SOTIPAPIER	619	3 097,200	4 713,110	1 615,910
STAR	375	53 250,000	54 098,846	848,846
TLS	2 500	51 900,000	55 672,608	3 772,608
<u>Titres des OPCVM</u>	450	45 624,512	44 590,020	-1 034,492
UNIVERS	450	45 624,512	44 590,020	-1 034,492
<u>Obligations des Sociétés</u>	1 300	26 000,000	26 000,000	0,000
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	20 000,000	20 000,000	0,000
BHSUB07	300	6 000,000	6 000,000	0,000
TOTAL	36 094	485 313,638	617 364,960	132 051,322

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des Actions	27 606,595	25 556,199
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	30 455,669	30 725,337
Revenus des obligations privées	5 955,680	600,388
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	24 499,989	30 124,949
TOTAL	58 062,264	56 281,536

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 538 998,607 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	147 273,798	147 582,024
Disponibilités		391 724,809	228 162,433
Total		538 998,607	375 744,457

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	147 273,798	5,83%
Total placement BTCT			142 831,297	147 273,798	5,83%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor à court terme	5 593,357	6 811,591
TOTAL	5 593,357	6 811,591

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 388,293	8 969,413
	Frais de gestionnaire	2 373,618	873,446
	Frais de dépositaire	399,275	730,311
	Frais des distributeurs	3 615,400	7 365,656

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	20 918,898	17 053,451
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	-0,001	168,000
	Redevance CMF	211,415	156,176
	Charges à payer	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	20 707,484	16 729,275

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	1 705 200
* Nombre de titres	17 052
* Nombre d'actionnaires	103
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	856 800
* Nombre de titres émis	8 568
Rachats effectués	
* Montant en nominal	304 400
* Nombre de titres rachetés	3 044
Capital au 31/12/2014	
* Montant en nominal	2 257 600
* Nombre de titres	22 576
* Nombre d'actionnaires	144

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 672 114,903 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2014 est de 22 576 contre 17 052 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 808 234,297</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>856 800,000</u>	<u>856 800,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-304 400,000</u>	<u>-304 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>120 746,232</u>	<u>137 012,978</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-56 921,987	-56 921,987
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	132 051,322	132 051,322
- Frais de négociation de titres	-4 738,421	-4 738,421
- Régularisation des sommes non distribuables	50 355,318	50 355,318
- Sommes distribuables		16 266,746
<u>Capital fin de l'exercice au 31/12/2014</u>	<u>2 481 380,529</u>	<u>2 497 647,275</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 16 266,746 DT contre 17 298,075 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	9,724	8,960
Résultat d'exploitation	10 174,268	16 988,049
Régularisation du résultat d'exploitation	6 082,754	301,066
<u>Total</u>	<u>16 266,746</u>	<u>17 298,075</u>

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>23 157,130</u>	<u>22 595,358</u>
Rémunération du gestionnaire	8 438,800	8 127,201
Rémunération du dépositaire	1 471,867	1 446,852
Rémunération des distributeurs	13 246,463	13 021,305

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>30 324,223</u>	<u>23 509,720</u>
Redevance CMF	1 875,303	1 806,051
Services bancaires et assimilés	650,885	641,344
Charges diverses	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	27 798,035	21 062,325

Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>Budget 2014</u>	<u>Budget 2013</u>
Taxes	223,521	2 148,012
Frais bancaires	93,420	80,240
Publications BO CMF	753,600	653,700
Honoraires CAC	6 720,800	6 720,400
Frais AGO et publications	4 066,201	2 459,973
Jetons de présence	12 000,000	9 000,000
Alpha mena	2 000,000	0,000
Autres	1 940,493	0,000
<u>Total</u>	<u>27 798,035</u>	<u>21 062,325</u>

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. Données par actions et ratios pertinents :

Données par actions et ratios pertinents

Arrêté le 31/12/2014 (en DT)

Données par action	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	2,820	3,700	4,918	3,788	3,718
Charges de gestion des placements	-1,026	-1,325	-1,956	-1,422	-1,218
Revenu net des placements	1,794	2,375	2,962	2,366	2,500
Autres produits	0	0	0	0,000	0,000
Autres charges	-1,343	-1,379	-1,517	-0,853	-0,667
Résultat d'exploitation	0,451	0,996	1,445	1,513	1,834
Régularisation du résultat d'exploitation	0,269	0,018	-0,225	-0,089	0,158
Sommes distribuables de l'exercice	0,720	1,014	1,219	1,424	1,992
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	-2,521	-3,54	-29,199	-8,467	5,935
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	5,849	-0,374	31,616	6,309	0,236
Frais de négociation de titres	-0,210	-0,267	-0,38	-0,113	-0,019
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	3,118	-4,182	2,036	-2,271	6,152
Résultat net de l'exercice	3,569	-3,186	3,481	-0,758	7,985
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	3,118	-4,182	2,036	-2,271	6,152
Régularisation du résultat non distribuables	0,752	0,002	-2,547	0,617	1,153
Sommes non distribuables de l'exercice	3,870	-4,180	-0,511	-2,271	7,305
Distribution de dividendes	1,014	1,219	1,424	1,992	1,801
Valeur liquidative	110,632	107,056	111,442	112,158	114,379
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,24%	1,25%	1,25%	1,23%	1,16%
Autres charges/actif net moyen	1,62%	1,30%	0,97%	0,74%	0,63%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,54%	0,94%	0,93%	1,31%	1,74%
Actif net moyen	1 874 848,726	1 806 240,160	2 621 724,102	3 587 292,907	3 817 342,589
Nombre d'actions	22 576	17 052	16 801	31 136	36 314

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 2 524 954 dinars et un bénéfice net de la période de 80 565 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 18 Mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 1 471,867 dinars.

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2014 à 8 438,800 dinars.

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV UBCI confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2014, ces commissions s'élèvent à 13 246,463 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 18 Mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Etats financiers annuels de SICAV

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	2 721 678,512	1 876 543,111
	a- Actions et droits rattachés		2 721 678,512	1 876 543,111
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	696 278,043	492 560,753
	a- Placements monétaires		196 365,064	196 776,032
	b- Disponibilités		499 912,979	295 784,721
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		3 417 956,555	2 369 103,864
	<u>PASSIF</u>		<u>31 553,820</u>	<u>30 384,123</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	10 147,011	12 968,692
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	21 406,809	17 415,431
	<u>ACTIF NET</u>		<u>3 386 402,735</u>	<u>2 338 719,741</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	3 363 706,099	2 334 307,992
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>22 696,636</u>	<u>4 411,749</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,019	-6 742,962
	b- Sommes distribuables de l'exercice		22 694,617	11 154,711
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 417 956,555	2 369 103,864

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u> Dividendes	3.1	<u>70 904,990</u> 70 904,990	<u>63 752,295</u> 63 752,295
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>8 508,376</u>	<u>6 784,920</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>79 413,366</u>	<u>70 537,215</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-39 082,948</u>	<u>-32 398,784</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>40 330,418</u>	<u>38 138,431</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.8	-32 138,685	-24 808,233
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>8 191,733</u>	<u>13 330,198</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		14 502,884	-2 175,487
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>22 694,617</u>	<u>11 154,711</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-14 502,884	2 175,487
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-145 026,396	-148 899,785
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		283 190,487	-5 199,146
<u>Frais de négociation de titres</u>		-14 009,781	-8 155,767
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>132 346,043</u>	<u>-148 924,500</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE**Arrêté au 31/12/2014 en (DT)**

Libellé	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>132 346,043</u>	<u>-148 924,500</u>
a- Résultat d'exploitation	8 191,733	13 330,198
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-145 026,396	-148 899,785
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	283 190,487	-5 199,146
d- Frais de négociation de titres	-14 009,781	-8 155,767
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-4 391,082</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>919 728,033</u>	<u>546 405,613</u>
a- Souscriptions	2 245 711,692	928 768,632
- Capital	2 316 200,000	914 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-82 752,180	20 735,709
- Régularisation des sommes distribuables	12 263,872	-6 067,077
b- Rachats	1 325 983,659	382 363,019
- Capital	1 329 100,000	375 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-895,977	9 588,015
- Régularisation des sommes distribuables	-2 220,364	-2 424,996
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 047 682,994	397 481,113
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	2 338 719,741	1 941 238,628
b- En fin de l'exercice	3 386 402,735	2 338 719,741
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	24 777	19 388
b- En fin de l'exercice	34 648	24 777
VALEUR LIQUIDATIVE	97,737	94,390
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	3,73%	-5,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>2 771 298,066</u>	<u>2 721 678,512</u>	<u>79,63%</u>
ADWYA	20 750	145 869,300	169 589,750	4,96%
ARTES	20 000	149 726,369	160 020,000	4,68%
ASSAD	15 500	114 231,590	124 201,500	3,63%
BIAT	3 500	219 303,787	275 642,500	8,06%
CARTHAGE CEMENT	130 000	403 527,940	315 510,000	9,23%
CELLCOM	16 310	127 478,567	132 828,640	3,89%
LANDOR	19 000	132 365,333	102 220,000	2,99%
MONOPRIX	11 500	222 026,231	252 241,000	7,38%
OTH	18 370	127 009,000	132 355,850	3,87%
SIMPAR	2 500	124 849,334	140 372,500	4,11%
SIMPAR NG14	224	11 310,000	11 401,600	0,33%
SOTIPAPIER	33 000	192 788,600	162 888,000	4,77%
SOTRAPIL	17 178	150 854,116	152 094,012	4,45%
SOTUVER	29 716	168 284,164	156 306,160	4,57%
TAWASOL	175 000	172 292,280	130 375,000	3,81%
TPR	24 000	110 782,475	103 632,000	3,03%
TUNIS RE	20 000	198 598,980	200 000,000	5,85%
TOTAL		<u>2 771 298,066</u>	<u>2 721 678,512</u>	<u>79,63%</u>

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition
<u>Actions</u>	<u>503 324</u>	<u>2 390 295,870</u>
ADWYA	20 750	145 869,300
ARTES	1 400	10 225,740
ASSAD	15 500	114 231,590
BIAT	2 250	158 221,000
BT	2 500	24 000,000
CARTHAGE CEMENT	110 000	328 637,240
CELLCOM	25 494	199 161,910
LANDOR	26 264	182 970,690
MONOPRIX	6 000	138 526,950

OTH	18 370	127 009,000
POULINA GP HOLD	5 000	26 000,000
SIMPAR	2 500	137 351,500
SOTIPAPIER	34 205	198 813,600
SOTRAPIL	9 605	87 025,570
SOTUVER	18 986	98 910,520
TAWASOL	175 000	172 292,280
TPR	9 500	42 450,000
TUNIS RE	20 000	198 598,980
Obligations des sociétés	0	0,000
	0	0,000
OPCVM	2 200	227 867,200
ALYSSA	2 200	227 867,200
BTA	0	0,000
	0	0,000
TOTAL	505 524	2 618 163,070

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Actions	158 648	1 400 134.073	1 690 973.960	290 839.887
ARTES	4 500	33 688.433	35 100.000	1 411.567
ATTIJARIBANK	8 900	129 157.178	199 434.720	70 277.542
BIAT	1 250	68 635.341	82 364.000	13 728.659
BT	22 500	127 322.203	218 280.560	90958.357
CARTHAGE CEMENT	34 000	119 549.198	111 900.000	-7 649.198
CELLCOM	9 184	71 683.343	78 484.780	6 801.437
LANDOR	7 264	50 605.357	50 129.160	-476.197
MONOPRIX	2 643	48 410.328	64 958.550	16 548.222
POULINAGPHOLD	19 000	116 983.667	100 545.270	-16 438.397
SFBT	12 495	170 699.350	251 325.430	80 626.080
SIMPAR	500	31 262.166	32 500.000	1 237.834
SOTRAPIL	2 427	29 918.324	30 620.530	702.206
SOTUVER	8 770	65 634.946	62 809.540	-2 825.406
STAR	750	99 200.775	108 293.210	9 092.435
TLS	4 545	94 199.800	97 285.920	3 086.120
TPR	3 715	17 148.202	15 707.360	-1 440.842
ADWYA	15 000	120 010.462	142 064.880	22 054.418
SOTIPAPIER	1 205	6 025.000	9 170.050	3 145.050

Obligations des sociétés	0	0.000	0.000	0.000
	0	0.000	0.000	0.000
OPCVM	2 200	227 867.200	220217.800	-7 649.400
ALYSSA	2 200	227 867.200	220217.800	-7 649.400
BTA	0	0.000	0.000	0.000
	0	0.000	0.000	0.000
TOTAL	160 848	1 628 001.273	1 911 191.760	283 190.487

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>Revenus des Actions</u>	<u>63 145,590</u>	<u>59 927,600</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>7 759,400</u>	<u>3 824,695</u>
TOTAL	70 904,990	63 752,295

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 696 278,043 dinars et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	196 365,064	196 776,032
Disponibilités		499 912,979	295 784,721
Total		696 278,043	492 560,753

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	200	11/03/14	190 441,730	196 365,064	5,75%
Total placement BTCT			190 441,730	196 365,064	5,75%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des bons de trésor à court terme	7 457,809	6 784,920
Intérêts des certificats de dépôt	1 050,567	0,000
TOTAL	8 508,376	6 784,920

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	10 147,011	12 968,692
	Frais de gestionnaire	2 900,449	1 262,509
	Frais de dépositaire	722,844	1 189,991
	Frais des distributeurs	6 523,718	10 516,192

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	21 406,809	17 415,431
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	270,605	198,852
	Abonnement linéaire des charges à payer sur exercice en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	21 136,204	17 216,579

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	2 477 700
* Nombre de titres	24 777
* Nombre d'actionnaires	72
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	2 316 200
* Nombre de titres émis	23 162
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	1 329 100
* Nombre de titres rachetés	13 291
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	3 464 800
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 1 047 682,994 dinars. Le nombre de titres d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2014 est de 34 648 contre 24 777 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2013</u>	<u>2 334 307,992</u>	<u>2 334 307,992</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>2 316 200,000</u>	<u>2 316 200,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-1 329 100,000</u>	<u>-1 329 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>42 298,107</u>	<u>64 994,743</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres.	-145 026,396	-145 026,396
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	283 190,487	283 190,487
- Frais de négociation de titres	-14 009,781	-14 009,781
- Régularisation sommes non distribuables	-81 856,203	-81 856,203
- Sommes distribuables		22 696,636
<u>Capital de l'exercice au 31/12/2014</u>	<u>3 363 706,099</u>	<u>3 386 402,735</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 22 696,636 dinars contre 4 411,749 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables exercices antérieurs	2,019	-6 742,962
Résultat d'exploitation	8 191,733	13 330,198
Régularisation du résultat d'exploitation	14 502,884	-2 175,487
Total	22 696,636	4 411,749

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
CH 1 Charges de gestion des placements	39 082,948	32 398,784
Rémunération du gestionnaire	11 166,553	9 256,794
Rémunération du dépositaire	2 791,649	2 314,213
Rémunération des distributeurs	25 124,746	20 827,777

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
CH 2 Autres charges	32 138,685	24 808,233
Redevance CMF	2 791,649	2 314,213
Services bancaires et assimilés	1 490,236	1 581,019
Charges diverses	0,000	1,056
Abonnement des charges budgétisées	27 856,800	20 911,945

- Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

Etat des Charges Budgétisées
Pour l'exercice 2014

<u>Libellé</u>	<u>Budget</u> <u>2014</u>	<u>Budget</u> <u>2013</u>
Taxes	352,399	2 086,929
Frais bancaires	92,000	80,240
Publication BO CMF	753,200	653,700
Honoraires CAC	6 720,000	6 721,900
Frais AGO et publications	3 920,366	2 369,176
Jetons de Présence	12 000,000	9 000,000
Alpha mena	2 000,000	0,000
Autres	2 018,835	0,000
<u>TOTAL</u>	<u>27 856,800</u>	<u>20 911,945</u>

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. Données par action et ratios pertinents :

Données par actions et ratios pertinents Arrêté le 31/12/2014 (en DT)

Données par action	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	2,292	2,847	2,729	2,704	2,142
Charges de gestion des placements	-1,128	-1,308	-1,772	-1,468	-1,264
Revenu net des placements	1,164	1,539	0,957	1,236	0,877
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,928	-1,001	-1,336	-0,901	-0,836
Résultat d'exploitation	0,236	0,538	-0,379	0,335	0,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0,419	-0,088	0,106	-0,003	0,074
Somme distribuables de l'exercice	0,655	0,450	-0,273	0,332	0,115
				0,125	0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	-4,186	-6,010	-28,690	-12,31	6,379
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	8,173	-0,210	26,932	5,707	1,423
Frais de négociation de titres	-0,404	-0,329	-0,31	-0,125	-0,064
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	3,583	-6,549	-2,069	-6,729	7,738
Résultat net de l'exercice	3,820	-6,011	-2,448	-6,394	7,779
				8,478	7,779
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	3,583	-6,549	-2,069	-6,729	7,738
Régularisation du résultat non distribuable	-0,714	0,363	-2,049	-0,583	-2,599
Sommes non distribuables de l'exercice	2,869	-6,186	-4,118	-6,146	5,139
Distribution de dividende	0,178	0,000	0,331	0,115	0,034
Valeur liquidative	97,737	94,39	100,125	104,847	110,775
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,39%
Autres charges/actif net moyen	1,15%	1,07%	1,06%	0,86%	0,92%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	0,29%	0,58%	-0,30%	0,32%	0,13%
Actif net moyen	2 793 425,266	2 314 962,956	2 454 858,243	3 001 251,938	2 842 944,65

Nombre d'actions au 31/12	34 648	24 777	19 388	28 619	31 189
---------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3 417 957 dinars et un bénéfice net de la période de 132 346 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI UNIVERS ACTION SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 18 Mars 2015

Le commissaire aux comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2014, les commissions s'élèvent à 2 791,649 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2014 à 11 166,553 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2014, ces commissions s'élèvent à 25 124,746 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 18 Mars 2015

Le commissaire aux comtes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représentée par Mr. Chérif BEN ZINA.

	BILAN		
	arrêté au 31/12/2014		
	(Unité : en Dinars Tunisiens)		
	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	967 497	879 090
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		424 053	388 913
b - Obligations et Valeurs assimilées		543 444	490 177
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		364 115	421 104
a - Placements monétaires	3-3	303 937	388 604
b - Disponibilités	3-9	60 178	32 500
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
	TOTAL ACTIF	1 331 961	1 300 542
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	4 207	4 189
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-
	TOTAL PASSIF	4 207	4 189
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 286 001	1 265 048
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	10	31 304
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	20
b - Sommes distribuables de l'exercice		-	31 284
	ACTIF NET	1 286 011	1 296 353
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	1 290 218	1 300 542

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	40 808	31 492
a - Dividendes		17 801	12 953
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 006	18 539
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	15 096	13 434
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		55 903	44 926
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-14 182	-14 248
REVENU NET DES PLACEMENTS		41 721	30 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	600
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 721	31 278
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		21	6
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		41 743	31 284
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-21	-6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		18 571	-71 196
* +/- values réalisées sur cession des titres		-43	32 977
* Frais de négociation de titres		0	-675
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		60 249	-7 617

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2014au 31/12/2014	Période du 01/01/2013au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	41 721	31 278
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	18 571	- 71 196
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 43	32 977
d - Frais de négociation de titres	-	- 675
	- 31 294	- 25 924
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	2 969	2 172
* Capital	2 933	2 225
* Régularisation des sommes non distrib.	15	- 59
* Régularisations des sommes distrib.	21	6
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 924	- 31 368
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 296 353	1 327 721
b - En fin de l'exercice	1 328 277	1 296 353
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	22 859	22 820
b - En fin de l'exercice	22 912	22 859
VALEUR LIQUIDATIVE	57,973	56,711
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,64%	-0,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 967 497 DT contre 879 090 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Coût d'acquisition</i>	988 445	921 879
- Actions et droits rattachés	405 806	395952
- Titres OPCVM	52 663	45 948
- Obligations et valeurs assimilées	529 975	479 980
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-34 416	-52 987
- Actions et droits rattachés	-34 824	-53081
- Titres OPCVM	408	94
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	13 469	10 197
Total	967 497	879 090

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	921 880	10 197	-52 986	879 090	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	199 402			199 402	
Obligations des sociétés	150 000			150 000	
Titres OPCVM	77 399			77 399	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-189 548			-189 548	260
Annuités et cession des obligations des sociétés	-100 005			-100 005	
Cession de titres OPCVM	-70 684			-70 684	-303
Variation des Plus ou moins values			18 570	18 570	
Variation des intérêts courus		3 272		3 272	
Solde au 31/12/2014	988 445	13 469	-34 416	967 497	-43

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 40 808 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre un montant de 31 492 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des actions	15 963	11 260
- Revenus des Titres OPCVM	1 838	1 693
- Revenus des Obligations	23 006	18 539
Total	40 808	31 492

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 303 937 DT contre 388 604 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Bons de trésor à court terme	98 390	183 057
Compte à terme	205 547	205 547
Total	303 937	388 604

(*) Reclassé

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 15 096 DT contre à 13 434 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Intérêts/ Placements à terme	9 979	8 261
- Intérêts/ Bons de trésor	5 116	5 173
Total	15 096	13 434

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2014	
- Montant	1 265 049
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	2 948
- Nombre de titres	53
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	18 571
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-43
- Frais de négociation de titres	-523
Capital au 31/12/2014	
- Montant	1 286 001
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	41 743	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	20
Total	41 753	31 304

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 207 DT contre 4 189 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Gestionnaire	1 124	1 106
- Dépositaire	3 083	3 083
Total	4 207	4 189

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 14 182 DT contre 14 248 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	13 002	13 068
- Rémunération du dépositaire	1180	1 180
Total	14 182	14 248

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 60 178 DT contre 32 500 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	60 178	32 500
Total	60 178	32 500

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/12/2014 par rapport à celui du 31/12/2013, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes à recevoir	348	348
Total	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Données par action et ratios pertinents

<i>Données par action</i>	2014	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	2,440	1,965	1,785	1,933	2,042
Charges de gestion des placements	-0,619	-0,623	-0,649	-0,618	-0,664
Revenus net des placements	1,821	1,342	1,136	1,314	1,378
Autres produits	-	0,026	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	1,821	1,368	1,136	1,314	1,378
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	-	0,001	-0,006	-0,085
Sommes distribuables de l'exercice	1,822	1,369	1,137	1,308	1,293
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,811	-3,115	-2,013	-0,165	0,396
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,002	1,443	2,103	0,11	0,776
Frais de négociation de titres	-0,023	-0,03	-0,019	-0,003	-0,01
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,786	-1,701	0,071	-0,059	1,162
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,607	-0,333	1,207	1,256	2,539
Résultat non distribuable de l'exercice	0,786	-1,701	0,071	-0,059	1,162
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	-0,003	0,015	-0,005	0,1
Sommes non distribuables de l'exercice	0,786	-1,704	0,086	-0,064	1,262
Distribution de dividendes	1,369	1,136	1,309	1,293	1,418
Valeur liquidative	57,950	56,711	58,182	58,269	58,317

Ratios de gestion des placements

Actif Net Moyen	1 312 053	1 312 037	1 325 302	1 325 416	1 315 662
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,08%	1,09%	1,12%	1,06%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,18%	2,38%	1,96%	2,24%	2,24%

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2014	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		405 806,347	370 982,434	28,75%	28,85%
AE TECH	4500	11 880,000	12 343,500	0,96%	0,96%
ATB	10000	43 651,900	43 630,000	3,38%	3,39%
ATL	15475	43 857,120	41 457,525	3,21%	3,22%
BS	1467	26 007,350	34 996,752	2,71%	2,72%
BTEI ADP	550	16 895,000	13 689,500	1,06%	1,06%
CAR CEMENT	19175	52 360,363	46 537,725	3,61%	3,62%
ELECTRSTAR	1999	10 374,810	13 573,210	1,05%	1,06%
ENNAKL	2974	31 044,249	30 177,178	2,34%	2,35%
ESSOUKNA	5000	27 435,270	31 305,000	2,43%	2,43%
NEW BODY LINE	2429	14 639,920	16 857,260	1,31%	1,31%
SIPHAT	1400	35 593,600	12 040,000	0,93%	0,94%
SITS	852	2 388,508	1 635,840	0,13%	0,13%
SOMOCER	4000	11 360,000	10 072,000	0,78%	0,78%
SOTRAPIL	936	23 356,730	8 287,344	0,64%	0,64%
SOTUVER	2596	16 444,840	13 654,960	1,06%	1,06%
TPR	1680	6 195,687	7 254,240	0,56%	0,56%
TUNINVEST	600	6 304,000	6 620,400	0,51%	0,51%
TUNIS RE	2685	26 017,000	26 850,000	2,08%	2,09%
Obligations		529 975,000	543 443,975	42,12%	42,26%
AMENBANK2009 B	500	33 325,000	33 705,542	2,61%	2,62%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	50 068,302	3,88%	3,89%
BNA 2009 SUB	1 000	66 650,000	68 764,102	5,33%	5,35%
BTE 2009	1 000	50 000,000	50 615,617	3,92%	3,94%
BTK 2014-1 B	1 000	100 000,000	100 261,260	7,77%	7,80%
CIL 2012/1	500	30 000,000	31 088,877	2,41%	2,42%
ELW 2013	1 000	80 000,000	83 008,877	6,43%	6,45%
HL F 2010/1	1 000	20 000,000	20 451,069	1,59%	1,59%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	105 480,329	8,18%	8,20%
OPCVM		52 663,299	53 071,084	4,11%	4,13%
SICAV_EPARGNANT	517	52 663,299	53 071,084	4,11%	4,13%
Total Général		988 444,646	967 497,493	74,99%	75,23%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2014, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société «STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2014, s'élèvent à 13 002 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA